



**Groupement de Coopération Sanitaire**  
**Institut de Formation Public Varois des**  
**Professions de Santé**



**FILIERE INFIRMIERE**

**Septembre 2024**

# SOMMAIRE

<b>I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT .....</b>	<b>2</b>
A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION .....	2
B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION .....	2
C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION.....	3
<b>II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF .....</b>	<b>3</b>
A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES .....	3
B. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION .....	3
C. EXERCICE DE LA PROFESSION.....	3
<b>III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION.....</b>	<b>4</b>
A. LES VOIES D'ACCES .....	4
B. LES REFERENTIELS METIER .....	5
<b>IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE .....</b>	<b>6</b>
A. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES.....	6
B. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION .....	10
C. LES INSTANCES REPRESENTATIVES .....	11
D. LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS.....	12
E. LES RESSOURCES MATERIELLES .....	13
<b>V. LE DISPOSITIF DE FORMATION .....</b>	<b>16</b>
A. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION .....	16
B. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION .....	17
C. LES MODALITES PEDAGOGIQUES.....	18
D. L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE .....	19
E. LE SERVICE SANITAIRE .....	20
F. LE SOCLE NUMERIQUE EN SANTE .....	21
G. LA FORMATION CLINIQUE.....	21
H. L'EVALUATION .....	26
I. L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DES FORMES.....	27
J. L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS .....	27
<b>VI. LA CERTIFICATION.....</b>	<b>28</b>
A. LES ACTEURS.....	28
B. LES MODALITES.....	29
<b>VII. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF .....</b>	<b>31</b>
A. LE SUIVI DU DISPOSITIF .....	31
B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS .....	31
C. L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES .....	31
D. L'EVALUATION DES INTERVENANTS .....	32
E. L'EMPLOYABILITE .....	32

## **I. LES MISSIONS DE L'INSTITUT**

Notre mission d'institut de formation public est de déployer l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre de formations de qualité, adaptées au public accueilli, conformes à la réglementation en vigueur et conduisant à une certification ou à l'acquisition de compétences professionnelles.

Nos activités et notre offre de service sont structurées autour de trois fonctions principales :

- L'accueil et l'information,
- La préparation des étudiants, élèves et stagiaires à la certification
- L'accompagnement des étudiants, élèves et stagiaires dans leur parcours de formation.

### **A. L'ACCUEIL ET L'INFORMATION**

Le choix d'une formation n'est pas un exercice simple pour nos publics potentiels. Cette décision nécessite de s'informer le plus efficacement possible et de dialoguer avec des spécialistes de la formation professionnelle.

Aussi, nous œuvrons à :

- L'amélioration et à l'accessibilité de l'information sur les métiers et les filières de formation,
- Faciliter l'accueil de tous les publics en recherche de formation ou d'emploi, pour leur mettre à disposition une information claire et adaptée à leur situation et les conseiller dans la construction de leur parcours professionnel,
- Tisser des liens localement avec les structures d'accueil et d'information (Missions locales, Pôle Emploi, SEDOP, Cap Emploi...) et les établissements sanitaires et médico-sociaux afin de participer à l'amélioration de la construction des parcours professionnels individuels.

### **B. LA PREPARATION A LA CERTIFICATION**

Cette mission comporte deux axes : les formations préparatoires et les formations diplômantes.

Les formations préparatoires aux concours de nos filières de formation sont de véritables dispositifs de lutte contre les inégalités d'accès à la formation. Elles doivent permettre à un public jeune et adulte sans qualification et sans emploi ou aux employés dans le cadre de la promotion professionnelle d'améliorer leur chance d'accès à une formation diplômante de qualité. Elles sont construites à partir des caractéristiques de ces publics et des exigences liées aux épreuves des concours.

Les formations diplômantes pour lesquelles notre institut est autorisé sont structurées à partir des référentiels de formation et de validation propres à chaque filière. Dans ce cadre, nous nous devons de proposer des modes de formation diversifiés ainsi que des méthodes et outils pédagogiques facilitant les apprentissages en tenant compte des caractéristiques et statuts de chacun.

## **C. L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE FORMATION**

Les conditions d'études de nos publics sont déterminantes dans la réussite de leur parcours de formation. Nous sommes ainsi amenés à jouer un rôle primordial dans l'accompagnement des personnes et en particulier auprès de celles confrontées à des difficultés sociales et personnelles durant leur cursus.

Dans ce contexte, nous assurons une fonction d'information et d'appui relative aux aides régionales et le cas échéant, orientons les personnes sur les structures susceptibles d'apporter d'autres types d'aide.

Les conditions d'accueil et de vie au sein de l'institut font l'objet d'une attention particulière, compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans la prise en compte et la valorisation de l'apprenant. C'est pourquoi, des mesures d'accompagnement et de soutien aux apprenants les plus fragiles sont également envisagées afin de les soutenir dans leur parcours, leur progression individuelle et limiter ainsi les ruptures, abandons ou échecs.

Ces mesures sont destinées à garantir l'égalité des chances pour tous et permettre à tous les publics d'accéder à une formation qualifiante.

## **II. LE CADRE REGLEMENTAIRE ET LEGISLATIF**

### **A. ACCES A LA FORMATION - ORGANISATION DES ETUDES**

Arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et ses annexes.

Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier.

Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé.

Article D 4311-16 à D 4311-23 du Code de la santé publique.

Articles L 612-3 et L 612-3-2 du code de l'éducation

### **B. LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION**

Arrêté 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

### **C. EXERCICE DE LA PROFESSION**

Extraits du code de la santé publique

- Règles liées à l'exercice de la profession - Articles L. 4311-1 à L.4311-29
- Organisation de la profession et règles professionnelles - Articles L. 4312-1 à L.4312-9
- Disposition pénales - Articles L. 4314-1 à L. 4314-6
- Actes professionnels - Articles R. 4311-1 à 4311-15
- Les règles professionnelles - Articles R. 4312-1 à R. 4312-49

### **III. PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION**

#### **A. LES VOIES D'ACCES**

Deux voies d'accès sont possibles pour intégrer la formation IDE.

- La procédure d'inscription sur la plateforme nationale Parcoursup
- La sélection dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue

##### **1. PARCOURSUP**

**Conditions d'accès :**

- Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Titulaire d'un Bac ou d'une équivalence
- Lycéen en classe de terminale

La commission d'examen des vœux de l'académie de Nice procède au classement des candidats inscrits sur la Plateforme ayant confirmé leurs vœux pour un des trois IFSI de notre établissement.

70 % des places agréées sont réservées à cette voie d'accès.

##### **2. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**Conditions d'accès :**

- Être âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Justifier de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves

**Epreuves de sélection :**

<b>Une épreuve écrite</b>	<b>Un entretien</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une sous épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social. Durée 30 minutes</li> <li>• Une sous épreuve de calculs simples d'une durée de 30 minutes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Portant sur l'expérience professionnelle, les motivations</li><li>• Durée 20 minutes</li><li>• Remise d'un dossier comportant un nombre de pièces obligatoires</li></ul>

30 % des places agréées sont réservées à cette voie d'accès.

## **B. LES REFERENTIELS METIER**

Les référentiels d'activités et de compétences du métier d'infirmier diplômé d'Etat ne se substituent pas au cadre réglementaire. En effet, un référentiel n'a pas vocation à déterminer des responsabilités. Il s'agit de décrire les activités du métier, puis les compétences. Celles-ci sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat.

### **1. ACTIVITES**

- 1 - Observation et recueil de données cliniques
- 2 - Soins de confort et de bien être
- 3 - Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- 4 - Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- 5 - Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique
- 6 - Coordination et organisation des activités et des soins
- 7 - Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- 8 - Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires
- 9 - Veille professionnelle et recherche

### **2. COMPETENCES**

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner des interventions soignantes
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

### **3. LA FORMATION**

La durée de la formation est de trois années, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalant à 4 200 heures.

La répartition des enseignements est la suivante :

1. La formation théorique de 2 100 heures, sous la forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ;
2. La formation clinique de 2 100 heures.

Le travail personnel complémentaire est estimé à 900 heures environ, soit 300 heures par an.

L'ensemble, soit 5 100 heures, constitue la charge de travail de l'étudiant.

Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.

L'étudiant développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.

L'étudiant apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

L'étudiant développe une éthique professionnelle lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'agir avec autonomie et responsabilité dans le champ de sa fonction.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

## **IV. LE FONCTIONNEMENT DE LA FILIERE**

### **A. ORGANISATION DES RESSOURCES HUMAINES**

#### **L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)**

Cette activité compte un effectif de 276 étudiants par promotion répartis comme suit sur les sites de :

- La Garde 163 étudiants,
- Draguignan 42 étudiants,
- St Raphael 71 étudiants.

#### **1. LA DIRECTION**

**Mme CHAMBON Josy** dirige ce pôle d'activité, elle est la garante de la conformité réglementaire des activités de l'IFSI tant au niveau du fonctionnement que de la mise en œuvre des programmes de formation. Elle est assistée de **Mme GOBBI Christelle**, Directeur adjoint pour le volet pédagogique et le fonctionnement de la filière.

#### **2. LES RESPONSABLES DE FILIERE**

**Mme ODDES Martine** sur le site de La Garde, **Mme MILON Valérie** sur le site de Draguignan et **Mme BOURDEAUD'HUI Amélie** sur le site de St Raphaël, sont chargées d'assurer, sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique de la Direction, de :

- L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du dispositif pédagogique,

- L'animation de l'équipe et la répartition du travail,
- La fonction d'information et d'appui relative aux aides proposées par la Région et réorientent si nécessaire la personne sur d'autres structures susceptibles de leur apporter une aide.

Ils sont garants des contenus théoriques, de la pertinence de leur articulation et des validations inhérents au programme de formation ainsi que de la formation clinique des étudiants conformément aux dispositions réglementaires.

Compte tenu du volume des effectifs sur les sites de La Garde et St Raphaël, les responsables de filière sont assistés de coordinateurs de promotions pour la mise en œuvre du dispositif pédagogique.

### **3. LE RESPONSABLE DE LA MISE EN STAGE**

**M. LOPEZ Nicolas**, responsable de la cellule stage, est chargé de la mise en œuvre de la politique de stage et de son déploiement organisationnel.

Cette cellule de stage, reconnue par tous les instituts et les établissements d'accueil du Var, travaille à la coordination des besoins et des ressources en stage sur l'ensemble du département. Ceci évite de dépasser les capacités de formation des terrains de stage par une « surpopulation » d'étudiants peu propice à la formation et incompatible avec les activités de soins.

La qualification des terrains de stage est également suivie par cette cellule sous la responsabilité du Directeur de l'IFPVPS.

Outre ses missions de coordination et de gestion inter-filières et inter-instituts au niveau départemental, la cellule de stage assure au niveau de la filière infirmière :

- La coordination de l'élaboration de l'alternance cours-stage et l'élaboration des prévisionnels de stage,
- L'élaboration et la gestion administrative de l'ensemble des parcours de formation clinique des étudiants sur les différents sites de la filière,
- La gestion des indemnités de stage et de transport des étudiants,
- La supervision et la finalisation des mises en stage hors département et à l'étranger,
- La recherche de nouveaux partenaires d'accueil, l'évaluation des conditions d'encadrement des étudiants et l'actualisation des données descriptives,
- Le lien avec les institutions et les maîtres de stages, la formation et l'information des tuteurs de stage ; il est à ce titre le référent des activités de formation clinique.

### **4. LES COORDINATEURS DE PROMOTIONS**

Outre leurs missions de cadre formateur, les coordinateurs d'année sont en charge de :

- Vérifier la conformité de l'enseignement au programme et aux maquettes pédagogiques universitaires de leur promotion ;
- S'assurer de la cohérence pédagogique dans la planification des enseignements en gérant les emplois du temps de la promotion dont ils ont la responsabilité ;
- Veiller à l'optimisation de l'utilisation des salles de cours ;

- La gestion des contrats de travail des intervenants participant aux enseignements et la comptabilité de leurs interventions ;
- D'organiser les évaluations semestrielles (gestion des salles, plannings de surveillance, convocations aux épreuves ...).
- Le suivi des absences en TD et aux enseignements obligatoires ;

Ils sont par ailleurs, les interlocuteurs privilégiés des étudiants de la promotion et organisent l'élection des délégués.

## 5. LE SECRETARIAT

**Le secrétariat est composé de cinq adjoints administratifs** (deux sur La Garde, une sur Draguignan et deux sur St Raphael dont un adjoint à 50%).

Il est chargé d'assurer la gestion administrative des dossiers scolaires et financiers des étudiants ainsi que les activités administratives liées au fonctionnement de la filière.

Il est le relais privilégié pour la continuité de l'information des différentes aides proposées par le Conseil Régional.

## 6. LES FORMATEURS PERMANENTS

Au nombre de 37 ETP : 23 pour le site de La Garde, 5.5 pour le site de Draguignan et 9 pour le site de St Raphael, ce sont des cadres de santé issus de la filière infirmière. Ils exercent leurs activités de façon transversale auprès des différentes promotions de la filière en fonction des thématiques dont ils ont la responsabilité.

Leurs missions, coordonnées par le responsable de filière, s'articulent autour de quatre fonctions principales.

### ***L'Ingénierie pédagogique :***

- Elaboration et mise en œuvre des séquences pédagogiques relatives aux différentes unités d'enseignements
- Suivi et accompagnement des parcours de formation des étudiants en alternance
- Animation des différentes séances pédagogiques et notamment des travaux dirigés, travaux personnels guidés et suivi pédagogique groupal
- Elaboration et mise en œuvre des évaluations et des validations
- Animation du réseau de partenaires extérieurs, intervenants, institutions et praticiens impliqués dans la formation théorique et clinique

### ***La gestion :***

- Renseignement et suivi des dossiers scolaires
- Gestion des matériels et supports pédagogiques

### ***Les activités transversales :***

- Participation aux jurys et surveillance des différents concours
- Participation aux groupes de travail et de réflexion sur des thématiques institutionnelles

- Participation aux enseignements dans les autres filières, dans le cadre de notre politique de décloisonnement

***La représentation de l'Institution :***

- Participation aux missions humanitaires
- Participation aux forums des métiers

**7. LES FORMATEURS OCCASIONNELS**

**Les intervenants agréés par l'université :** Chaque année une liste d'intervenants agréés par l'Université est mise à jour en collaboration avec la Faculté de Médecine de Nice, Université Côte D'Azur (UCA). Elle fait l'objet d'une validation commune à tous les IFSI du Groupement de coopération Sanitaire.

Ces intervenants sont notamment sollicités pour l'enseignement des Unités d'Enseignement dites contributives qui sont sous la responsabilité de l'Université.

**Les intervenants extérieurs :**

L'équipe permanente s'appuie sur un large éventail de ressources pédagogiques et scientifiques extérieures, notre base en compte à ce jour plus de 1500. Tous disposent d'une solide expérience d'enseignement en institut de formation paramédicale.

Sont notamment sollicités les intervenants validés par la faculté de médecine de Nice concernant les enseignements des unités d'enseignement dont elle a la responsabilité.

**8. LES SERVICES SUPPORTS**

Pour ce qui est des **aspects logistiques, organisationnels et fonctionnels**, l'IFSI s'appuie sur le savoir-faire et la grande expérience des services supports de l'IFPVPS tels que :

- Le « Pôle administration et finances » chargé de la gestion administrative, financière et budgétaire des différentes filières de l'IFPVPS,
- La « Cellule Sélection » qui gère et organise les sélections d'entrée dans les différentes filières,
- La « Cellule stages » qui gère au niveau départemental tous les terrains de stage des différents instituts paramédicaux et filières,
- Le centre de documentation qui assiste les étudiants et les enseignants dans leurs activités de documentation et de recherche,
- Le service d'« ingénierie systèmes d'information et communication durable » (ISICOD) qui répond aux attentes des étudiants et formateurs par la mise à disposition de banques de données et d'outils numériques qui appuient le dispositif d'enseignement présentiel,
- Le service de maintenance et de développement informatique.

## **B. MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION**

Les modalités de collaboration et de régulation sont de deux types : les réunions de filière ; les outils informatiques de collaboration.

### **1. LES REUNIONS DE FILIERE**

Nous avons mis en place plusieurs niveaux de réunion favorisant la collaboration des équipes et permettant la régulation des processus mis en place pour répondre aux objectifs institutionnels.

#### **Les réunions de coordination intersites :**

Ces rencontres animées par le Directeur adjoint, **Christelle GOBBI**, sont programmées une fois par mois en moyenne. Elles réunissent les responsables de chacun des sites et le responsable des stages.

Elles ont pour principal objectif de :

- Présenter les projets et objectifs institutionnels et les organisations nécessaires pour les atteindre,
- Faire le point et échanger sur les dispositifs pédagogiques propres à la filière,
- Réguler les fonctionnements généraux et définir les axes à travailler ou améliorer,
- Coordonner les actions pédagogiques et extra-scolaires qui sont décidées institutionnellement pour qu'un même projet pédagogique soit mis en œuvre quel que soit le site de formation.

Ces réunions font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu.

#### **Les réunions d'équipe sur chaque site :**

Elles réunissent le responsable de la filière et les formateurs permanents. Elles se déroulent en moyenne 1 fois par mois, ou autant que de besoin, et font l'objet d'un compte rendu.

Ces temps de rencontre et d'échanges, animés par **le responsable de filière**, ont pour vocation de :

- Relayer auprès de l'équipe les orientations et décisions institutionnelles,
- Informer l'équipe sur les actions pédagogiques et extra-scolaires qui sont décidées institutionnellement,
- Traiter les aspects pédagogiques, organisationnels et logistiques relatifs aux enseignements et à la vie estudiantine sur le site,
- Faire le point sur le dispositif pédagogique global et par promotion et en réguler l'organisation si nécessaire,
- Rappel et organisation des échéances.

#### **Les autres réunions :**

Des temps d'information, d'échanges ou de régulation sont ponctuellement organisés en grand groupe ou avec les formateurs concernés, y sont notamment abordés :

- Les dispositifs pédagogiques à venir,
- Le dispositif de formation clinique avec les représentants de l'encadrement en stage,

- Les maquettes pédagogiques,
- La validation des sujets d'évaluation par le comité de lecture,
- L'avancée des groupes de travail thématiques,
- L'exposé des situations particulières...

## **2. LES OUTILS INFORMATIQUES COLLABORATIFS DE GESTION**

Des outils informatiques ont été développés et sont exploités au quotidien pour gérer, entre autres, les informations pédagogiques et les informations organisationnelles.

**Dans le domaine de la gestion pédagogique et administrative**, nous disposons d'un logiciel *Formeis* développé par l'entreprise Epsilon informatique.

Ce logiciel permet la gestion des cohortes par site, des résultats scolaires, des absences, de la programmation de la formation théorique et clinique, l'organisation des locaux pédagogiques. Il a l'avantage d'être nationalement utilisé et de s'adapter rapidement au changement de réglementation.

Un espace dédié de la *plate-forme Moodle* permet également la consultation et le téléchargement des documents et modèles nécessaires au fonctionnement de la filière tant dans ses aspects administratifs que pédagogiques.

Un *réseau informatique intranet* reliant les différents sites permet en outre un échange facile d'informations, de documents ou de médias entre formateurs.

**Dans le domaine de l'enseignement numérique**, la plate-forme Moodle est le support de notre formation asynchrone et e-learning. Elle appuie le dispositif d'enseignement présentiel et constitue le point d'entrée de la communication numérique avec les étudiants.

**Dans le domaine des stages**, un logiciel dédié permet la gestion de tous les terrains de stage et facilite grandement l'organisation, la planification et le suivi de la mise en stage.

## **C. LES INSTANCES REPRESENTATIVES**

### **1. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE**

Elles sont réglementées par l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, modifié par l'arrêté du 10 juin 2021.

**L'instance compétente pour les orientations générales de l'Institut (ICOGI).**

Elle se réunit au moins une fois par an sur convocation du Directeur de l'IFSI ou à la demande de 2/3 des membres.

La liste des membres de l'ICOGI est arrêtée par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé qui préside les séances.

L'ICOGI rend des avis sur le budget, les ressources humaines, la mutualisation des moyens, l'utilisation des locaux et ressources pédagogiques, le rapport annuel d'activité, les contrats d'objectifs et de moyens, les bilans d'activité des sections pédagogique disciplinaire et de la vie étudiante, la cartographie des stages, l'intégration dans le schéma régional de formation.

L'ICOGI valide le projet de l'institut, le projet pédagogique et les projets innovants, le règlement intérieur, la démarche qualité.

Les comptes rendus sont validés par le Président du conseil ou son représentant.

**La section compétente pour le traitement des situations individuelles des étudiants :**

Présidée par le Directeur de l'Institut cette section se réunit sur convocation du Directeur.

La section est constituée de membres de droit et de membres élus.

L'instance rend des décisions sur certaines situations particulières des étudiants : les actes incompatibles avec la sécurité des patients, les demandes de redoublement, les demandes de césure.

**La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires :**

Présidée par un membre élu en ICOGI, la section disciplinaire se réunit sur saisine du Directeur de l'institut. Les membres peuvent décider d'une sanction disciplinaire qui sera notifiée à l'étudiant par le Directeur.

**La section relative à la vie étudiante :**

Présidée par le Directeur de l'Institut cette section se réunit au moins deux fois par an sur convocation du directeur. La section émet un avis sur l'utilisation des locaux et des matériels, les projets extrascolaires, l'organisation des échanges internationaux.

Les séances de la section se déroulent sur chacun des sites : La Garde, Draguignan et St Raphael car les problématiques peuvent être très différentes.

Les conditions d'hébergement sont largement débattues et forment la majorité des requêtes.

La vie en communauté et les activités périscolaires sont également abordées.

L'ordre du jour se veut sans grand formalisme pour faciliter l'échange et les discussions ouvertes.

**D. LA REPRESENTATION DES ETUDIANTS**

Les délégués sont élus assez tôt dans l'année scolaire pour être rapidement représentants dans les instances qui nécessitent leur présence.

Ils sont informés de façon spécifique sur leurs attributions diverses :

- L'ICOGI,
- La section des situations individuelles,
- La section disciplinaire,
- La section de la vie étudiante
- Au comité de suivi régional du GCS 06,
- Aux commissions de soins des établissements de santé partenaires.

## **E. LES RESSOURCES MATERIELLES**

### **1. LES PRESTATIONS OFFERTES EN RESTAURATION, ESPACE, DETENTE**

Sur le site de La Garde, les possibilités de restauration sont limitées. L'institut met à disposition des étudiants une salle de détente/repas avec la possibilité de réchauffer un repas.

Sur le site de l'Université de La Garde, les négociations du Conseil Régional avec le CROUS ont permis d'accueillir nos étudiants au restaurant Universitaire du CROUS sur le campus. Par la configuration même du campus, les étudiants bénéficient d'espaces de détente dans les jardins et d'une cafétéria.

Sur le site de Draguignan, les étudiants ont accès à un espace repas, avec la possibilité de réchauffer leurs repas.

Sur le site de St Raphael, deux salles de détente/repas de 40 places chacune sont mises à disposition des étudiants-élèves-stagiaires du site. Elles sont équipées du matériel et mobilier nécessaires. Un espace extérieur couvert est équipé de tables et de bancs permet également de se restaurer.

### **2. MATERIEL PEDAGOGIQUE MOBILISE ET EQUIPEMENT DES SALLES DE TP**

#### **Ressources communes aux différents sites :**

Les salles de cours ainsi que les amphithéâtres sont équipées de vidéoprojecteurs d'ordinateurs et de systèmes de sonorisation nécessaires à l'enseignement.

Un service de reprographie externalisé permet également la diffusion de documents papier indispensables à la formation.

La plateforme de formation en ligne « MOODLE » est un système centré sur la gestion des enseignements à distance ou complémentaires des enseignements présentiels.

La plateforme offre un environnement propice aux échanges et aux interactions entre apprenants, formateurs et contenus pédagogiques.

Elle permet de tutorer une communauté d'apprenants autour de contenus pédagogiques et d'activités d'apprentissage, qui placent les stagiaires au cœur des dispositifs de formation.

Elle offre aux formateurs la possibilité de mettre en œuvre des scénarios pédagogiques, d'organiser et construire des formations qui articulent, selon les besoins des apprenants, des ressources pédagogiques contextualisées à la formation et des activités d'apprentissage.

Synchrones ou asynchrones (en direct ou pas), et restreintes aux utilisateurs autorisés (accessibilité avec mot de passe), ces ressources et activités favorisent : la communication (forums, chats, consultations, sondages, flux RSS) ; l'évaluation des connaissances et des compétences (ateliers, remise de travaux, quiz).

Des rapports détaillés pour chaque apprenant permettent de superviser les efforts d'apprentissage et la collaboration (glossaires, wiki, questionnaires de ressources, blogs).

Actuellement, la plateforme de formation offre aux étudiants en soins infirmiers : l'accès à des prérequis à l'entrée en formation ; une banque de cours organisée par semestre et par UE ; des informations relatives aux stages ; les plannings hebdomadaires des travaux dirigés.

La plateforme « CLASSILIO VIA » nous permet d'assurer la continuité pédagogique dans un contexte d'enseignement à distance. Les apprenants ont accès, grâce à des classes virtuelles, à des enseignements interactifs. Ce dispositif permet aux formés de suivre à distance des cours magistraux, assurés par un formateur permanent ou un intervenant extérieur. La plateforme permet également la création de sous-groupes pour travailler les contenus, sous le format des travaux dirigés. L'apprentissage en e-learning peut être renforcé par l'opportunité d'enregistrer les contenus pédagogiques lors de la classe virtuelle et d'offrir aux formés la possibilité de revenir sur l'ensemble des enseignements suivis à distance.

Depuis 2 ans, les étudiants bénéficient d'un accès au logiciel SIMDOSE, simulateur numérique de calculs de dose. Ce Logiciel d'entraînement à la préparation médicamenteuse et au calcul de dose comprenant 30 exercices s'adresse à tous les étudiants infirmiers car il est adapté à la formation que ce soit en présentiel ou en distanciel.

### **Ressources spécifiques au site de La Garde :**

Pour la formation théorique nous disposons sur le site de Becquerel de deux salles de cours magistraux reliées par un système de vidéo conférence interne. Six Salles de travaux dirigés permettent de répartir l'effectif en groupes plus restreints.

Ces locaux étant insuffisants, un bâtiment a été loué à l'Université de Toulon. La formation IDE partage ces locaux avec les formations préparatoires aux concours. Sont alloués à la formation infirmière : 1 amphithéâtre et 6 salles de travaux dirigés de ce bâtiment

Pour la formation pratique, nous disposons sur le site de Becquerel de 3 salles de travaux pratiques dédiées aux enseignements cliniques avec plusieurs groupes d'étudiants simultanés. Ces salles sont dotées de matériels pédagogiques propres à simuler, au plus près de la réalité, des situations de soins rencontrées dans les services hospitaliers. Les étudiants peuvent s'entraîner sur des mannequins pédagogiques pour réaliser des gestes techniques requis par le référentiel de formation.

En ce qui concerne la formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU), nous avons fait l'acquisition du matériel spécifique pour assurer cet enseignement avec les ressources internes. Les formateurs FGSU ont été formés dans ce sens. Cet enseignement représentant un nombre d'heures conséquent.

### **Ressources spécifiques au site de Draguignan :**

L'IFSI est hébergé dans l'enceinte de l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education). Il est doté d'un CDI mutualisé avec la formation AS.

Les locaux utilisés par la formation IDE sont composés de quatre salles servant aussi bien aux cours magistraux qu'aux travaux dirigés.

Comme sur le site de la Garde, la formation pratique est assurée dans des salles de travaux pratiques dotées de matériels pédagogiques propres à simuler, au plus près de la réalité, des situations de soins rencontrées dans les services hospitaliers et de mannequins pédagogiques.

La formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU) est assurée par les formateurs permanents du site de Draguignan avec du matériel spécifique.

Un espace dédié à la simulation en santé a été conçu pour répondre aux besoins des différentes filières de formation dans ce domaine.

### **Ressources spécifiques au site de St Raphaël :**

L'architecture des locaux du bâtiment de St Raphael est tout à fait adaptée à la taille et à la spécificité de nos filières paramédicales : IFSI, IFAS et IFAP. Très bien situé sur le plan géographique, le bâtiment est très bien desservi par les réseaux de transport en commun.

### **Les surfaces du bâtiment :**

Le bâtiment dispose d'un parking privatif de 24 places aux abords du bâtiment. Un parking public d'environ 100 places est situé face au bâtiment.

Le rez-de-chaussée concentre l'ensemble des bureaux à destination des personnels, (capacité d'accueil de 24 personnes) ainsi que les espaces communs : amphithéâtre, salle de réunion, salle de détente pour les personnels, bibliothèque et informatique, cuisine-cafétéria, salle de détente pour les étudiants, rangements, réserve, locaux techniques.

Le 1er étage comprend la majorité des salles de cours, 13 au total, avec une capacité d'accueil variant de 30 à 80 places ; ce qui couvre les besoins de locaux dédiés aux différentes filières et modalités d'enseignement (CM, TD, TP).

### **Pour ce qui concerne la formation théorique des étudiants en soins infirmiers, nous disposons sur ce site de :**

2 salles de cours magistraux, dont un amphithéâtre de 190 places

4 salles de travaux dirigés permettent de répartir l'effectif en groupes plus restreints.

Pour la formation pratique, nous disposons 8 salles de travaux pratiques dédiées aux enseignements cliniques avec plusieurs groupes d'étudiants simultanés.

Ces salles sont dotées de matériels pédagogiques propres à simuler, au plus près de la réalité, des situations de soins rencontrées dans les services hospitaliers. Les étudiants peuvent s'entraîner sur des mannequins pédagogiques pour réaliser des gestes techniques requis par le référentiel de formation.

La formation aux gestes et soins d'urgence (FGSU) est assurée par les formateurs permanents du site avec du matériel spécifique.

Un espace dédié à la simulation en santé a été conçu pour répondre aux besoins des différentes filières de formation dans ce domaine.

### **3. EQUIPEMENT INFORMATIQUE**

Les ressources informatiques mises à disposition des étudiants sont réparties sur les sites de La Garde, Draguignan et St Raphael. Dans les CDI les étudiants ont accès à des ordinateurs reliés à internet. Ils disposent également d'imprimantes et photocopieurs.

Des bornes wifi ont été installées pour faciliter l'accès à internet avec leurs propres matériels.

Des salles informatiques ont été aménagées sur les sites de La Garde, Draguignan et St Raphaël. Elles sont équipées de matériels facilitant notamment l'apprentissage des outils logiciels.

Une charte d'utilisation du réseau est signée par chaque étudiant utilisateur conformément à la réglementation.

Des ressources informatiques sont à disposition des formateurs et des personnels administratifs pour la gestion de la formation.

Un réseau sécurisé connecte tous les sites de l'IFPVPS. Ainsi les informations circulent facilement malgré les distances. Un logiciel spécialisé dans la gestion de la formation et des dossiers scolaires favorise la mise en commun d'informations et le suivi personnalisé des étudiants par un référent.

La gestion administrative et financière de l'Institut s'appuie sur des logiciels spécialisés compatibles avec la trésorerie publique.

Enfin l'IFPVPS anime et entretient un site internet plutôt orienté vers des publics extérieurs à l'Institut. Il a vocation à informer sur nos activités. Il facilite entre autres l'inscription en ligne aux différents concours.

### **Ressources multimédia et documentaires disponibles :**

Les centres documentaires sont situés sur chaque site.

Les fonds documentaires comprennent 3927 ouvrages sur La Garde, 1564 sur Draguignan et St Raphaël. Ils sont complétés de 20 abonnements en version papier et de 3 abonnements en ligne. Ces fonds sont ouverts aux étudiants comme aux formateurs.

Une documentaliste gère l'ensemble de la documentation sur l'établissement et pour toutes les filières. Elle est inscrite dans un réseau de documentalistes du monde de la santé (ASCODOPSY et RNDH).

Le centre documentaire du CODES (Comité Départemental pour l'Education à la Santé) est aussi un partenaire pour les thématiques concernant la prévention et l'éducation à la santé.

La Bibliothèque Universitaire du campus de La Garde est ouverte aux étudiants de l'IFPVPS aux mêmes conditions que pour les autres étudiants.

De même, l'Université de Nice Côte d'Azur met à disposition des étudiants une plate-forme numérique avec un accès aux revues spécialisées dans les soins infirmiers.

## **V. LE DISPOSITIF DE FORMATION**

### **A. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION**

#### **I. FORMER**

Notre conception de la formation se décline en deux types de pratiques pédagogiques.

Ainsi « former », c'est enseigner et accompagner.

Ces deux pratiques pédagogiques sont différentes, intriquées mais nécessairement complémentaires pour développer chez les formés des compétences professionnelles.

La conception de la formation, de son sens le plus large au plus précis (depuis la conception du cursus de formation jusqu'à l'intervention directe) doit être pensée collectivement pour que ces deux pratiques soient présentes dans des proportions pertinentes avec :

- Les compétences du champ professionnel visé,
- Les contenus sous-jacents,
- Les capacités des formés,
- Les habiletés des formateurs.

**Enseigner** c'est favoriser l'acquisition des connaissances, qu'elles soient théoriques, pratiques, méthodologiques ou éthiques.

L'enseignement doit être cohérent, c'est à dire qu'il doit articuler entre elles les différentes séquences de formation et homogénéiser les niveaux des connaissances transmises.

L'enseignement doit être pertinent, c'est à dire en prise directe avec la réalité de l'exercice professionnel.

L'enseignement a pour objectif de donner aux formés tous les outils de compréhension de l'exercice professionnel.

*Enseigner c'est se centrer sur le contenu*

**Accompagner** c'est favoriser le processus de professionnalisation. Le formateur suscite, facilite, entretient les liens entre potentiels individuels et attentes de la formation et de la profession.

L'accompagnement a pour objectif de :

- Favoriser la construction d'une identité professionnelle fondée sur des valeurs (sens de l'engagement, sens des responsabilités, sens de l'initiative etc.),
- Développer des capacités d'adaptation aux réalités professionnelles à la fois dans la mise en œuvre de réponses attendues (conformité) mais aussi des capacités d'innovation devant des situations inédites.

*Accompagner c'est se centrer sur l'individu.*

## **B. LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION**

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation répondent aux orientations définies dans le référentiel de formation des infirmiers.

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluriprofessionnalité. Elle a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier. Il met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

L'analyse de situations donne aux étudiants l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage :

- « Comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations ;
- « Agir » : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action
- « Transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

Le service sanitaire résultant du décret et de l'arrêté du 12 juin 2018 est déployé dès 2018 sur tout le département en partenariat avec le rectorat pour les établissements scolaires, l'université de Toulon et des centres d'enseignement supérieur privés.

### **C. LES MODALITES PEDAGOGIQUES**

Les modalités pédagogiques visent à permettre les apprentissages et le développement de capacités et compétences.

Conformément au référentiel de formation, nous mettons en œuvre plusieurs modalités pédagogiques.

- **L'enseignement en cours magistral**, destiné aux enseignements dits théoriques et dispensés en grand groupe.
- **L'animation de travaux dirigés**, ce sont des temps d'enseignement obligatoires réunissant au maximum 25 étudiants. Ces cours servent à illustrer, approfondir et compléter un cours magistral en introduisant des données nouvelles qui peuvent être théoriques ou pratiques, à réaliser des exposés, exercices, travaux divers et à travailler sur des situations cliniques. Certains travaux pratiques, recherches, études, conduite de projets entrent dans cette catégorie d'enseignement et peuvent nécessiter la composition de groupes de 10 à 12 étudiants.
- **Les travaux personnels guidés (TPG)** sont des temps de travail où les étudiants effectuent eux-mêmes certaines recherches ou études, préparent des exposés, des écrits, des projets, réalisent des travaux demandés ou encore rencontrent leur formateur et bénéficient d'entretiens de suivi pédagogique. Ces temps individuels sont guidés par les formateurs qui vérifient si les étudiants sont en capacité d'utiliser ces temps en autonomie ou ont besoin d'un encadrement de proximité.
- **La simulation en santé** est une méthode pédagogique active et innovante, basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive (Guide de bonnes pratiques en matière de simulation en santé, HAS, décembre 2012). Elle correspond à l'utilisation d'un matériel comme un mannequin ou un simulateur procédural, d'une réalité virtuelle ou d'un patient standardisé pour reproduire des situations ou des environnements de soin. Le but est de permettre aux étudiants de résoudre des problèmes des plus simples aux plus complexes, soit individuellement soit en équipe de professionnels.

La simulation repose sur un principe éthique : « jamais la première fois sur un patient ». Elle se décompose en trois phases : la réunion préparatoire, le déroulement du scénario de simulation, la réunion de bilan.

La simulation invite à optimiser le partenariat entre les professionnels des services de soins et les formateurs. Cette méthode promeut une alternance ou méthode complémentaire à l'alternance traditionnelle stages/IFSI. L'étudiant peut en bénéficier soit au sein de l'IFSI soit au sein des services de soins quand elle y est développée. ». Un espace de simulation a été équipé pour mettre en œuvre des simulations dites de basse fidélité.

- **Les entretiens personnalisés de suivi pédagogique** individuels, sont assurés par les formateurs référents de l'IFSI chargé du suivi des étudiants. Les formateurs référents sont notamment responsables de l'encadrement pédagogique des étudiants en assurant leur accompagnement et en réalisant des entretiens réguliers et des moments de réflexion. Ils assurent l'évaluation des compétences acquises en identifiant les points forts et les lacunes, en aidant les étudiants à s'auto évaluer, en identifiant leur progression et en leur fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio. Ils régulent aussi les difficultés éventuelles, qu'elles concernent les apprentissages, les motivations ou la vie à l'institut.
- **Les temps de régulation en petits groupes** sont organisés pour analyser, expliciter, interroger les pratiques comme les savoirs théoriques et faire les liens entre ces deux domaines.

#### **D. L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE**

Il comprend 3 volets.

- **Les unités d'enseignement (UE)**

Les unités d'enseignement sont thématiques, elles comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, des modalités et critères de validation. La place des unités d'enseignement dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les savoirs qui les composent sont ancrés dans la réalité et actualisés. Du temps personnel est réservé dans chacune d'entre elles.

- **Les unités d'intégration (UI)**

Les unités d'intégration sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations de soins ou situations « cliniques ».

Elles visent à permettre à l'étudiant d'utiliser des concepts et de mobiliser un ensemble de connaissances. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres situations de soins.

- **Les études de situations dans l'apprentissage**

Des situations professionnelles apprenantes sont choisies avec des professionnels en activité. Ces situations sont utilisées comme moyens pédagogiques, elles sont analysées avec l'aide de professionnels expérimentés. Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces

situations en s'appuyant sur la littérature professionnelle et grâce aux interactions entre leur savoir acquis et celui des condisciples, enseignants, équipes de travail. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs idées et travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions. L'auto-analyse est favorisée dans une logique de « contextualisation et décontextualisation » et devient un mode d'acquisition de connaissances et de compétences.

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience à l'institut (laboratoire, supervision, exploitation de stage, jeux de rôle...) est favorisée. Une large place est faite à l'étude de représentations, à l'analyse des conflits socio-cognitifs par la médiation du formateur, aux travaux entre pairs et à l'évaluation formative.

Des liens forts sont établis entre le terrain et l'institution de formation, aussi les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement en stage sont-ils construits entre des représentants de l'institut et des lieux de soins et sont largement partagés.

## **E. LE SERVICE SANITAIRE**

Le service sanitaire, défini par le Décret n° 2018-472 du 12 juin 2018, est obligatoire dans la formation initiale des étudiants en santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, soins infirmiers et masseur-kinésithérapeute). Il constitue un élément de validation, à part entière, de leur cursus de formation.

L'instauration d'un service sanitaire pour tous ces étudiants s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants en soins infirmiers, l'action concrète du service sanitaire s'effectue lors de leur deuxième année de formation.

Le service sanitaire est constitué de deux étapes, réparties sur une durée totale de six semaines :

- 3 semaines de formation théorique, à la prévention et à la préparation des actions, intégrées aux unités d'enseignement 1.2 S3 « santé publique et économie de la santé » et 4.6 S3 « soins éducatifs et préventifs »

- 3 semaines, sur le temps du stage du semestre 4, destinées à la réalisation des interventions concrètes auprès de publics prédéfinis ainsi qu'un temps d'évaluation des actions réalisées.

Les étudiants en soins infirmiers interviennent dans des établissements scolaires du département du Var sur des thèmes prioritaires de santé publique :

- L'alimentation et la promotion de l'activité physique
- L'éducation à la sexualité
- L'hygiène bucco-dentaire

Sur la partie OUEST du département du Var, les étudiants en soins infirmiers de l'IFPVPS et de la CROIX ROUGE travaillent ensemble pour réaliser des projets communs. Les étudiants en soins infirmiers sont répartis en trinôme pour concevoir et mener à bien leurs actions de prévention.

Le service sanitaire est obtenu par l'étudiant lorsque celui-ci a acquis l'ensemble des crédits issus des différentes unités d'enseignement concernées (UE 1.2 et 4.6 S3) et validé l'action concrète de prévention. L'ensemble constitue la validation du service sanitaire, qui donne lieu à la délivrance d'une attestation.

## **F. LE SOCLE NUMERIQUE EN SANTE**

La formation socle au numérique en santé est défini par l'arrêté du 10 novembre 2022.

Elle a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

La formation au numérique en santé est organisée en cinq domaines de connaissances et compétences, définis dans le référentiel figurant à l'annexe I du présent arrêté :

1. Les données de santé.
2. La cybersécurité en santé.
3. La communication en santé.
4. Les outils numériques en santé.
5. La télésanté.

Elle constitue un élément de validation et sera mise en place en septembre 2024 pour les étudiants de première année.

La validation des unités d'enseignements est sanctionnée par l'acquisition de deux crédits européens, au plus tard lors de la troisième année de formation.

Ces crédits européens sont inclus dans les unités d'enseignements existantes de chaque formation à part entière, de leur cursus de formation.

## **G. LA FORMATION CLINIQUE**

### **1. OBJECTIFS**

Pendant les temps de stage l'étudiant se trouve confronté à la pratique soignante auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent le stagiaire et par les formateurs dans les rencontres avant, pendant et après la mise en stage des étudiants.

Les objectifs de stage tiennent compte à la fois des ressources des stages, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

Le stage doit permettre aux étudiants :

- D'acquérir des connaissances ;
- D'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels
- D'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- De centrer son écoute sur la personne soignée et proposer des soins de qualité ;
- De prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- De reconnaître ses émotions et les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose ;
- De prendre la distance nécessaire et de canaliser ses émotions et ses inquiétudes ;
- De mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- De confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Les objectifs spécifiques à chaque stage sont négociés avec le lieu du stage à partir des ressources de celui-ci. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

## **2. PARCOURS DE L'ETUDIANT EN STAGE**

Quatre types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de « familles de situations », c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :

1. Soins de courte durée : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
2. Soins en santé mentale et en psychiatrie : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
3. Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement.
4. Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école...).

Le parcours de stage des étudiants comporte un stage minimum dans chacun des types de stage décrits ci-dessus.

Les étudiants peuvent effectuer leur stage dans une unité, un pôle dont les activités sont de même nature, une structure ou auprès d'une personne, selon l'organisation et le choix du stage. Le stage du premier semestre est de 5 semaines, il s'effectue dans un même lieu.

Les stages des semestres 2, 3, 4, et 5 ont une durée de 10 semaines. Dans un objectif de professionnalisation, chaque stage de 10 semaines est réalisé dans un même lieu en une ou deux périodes. Les interventions concrètes dans le cadre du service sanitaire se dérouleront sur le stage S4.

Cependant, pour des raisons d'intérêt pédagogique, les 10 semaines d'un même semestre peuvent s'effectuer sur deux lieux de stage différents.

Les stages du semestre 6 sont réalisés sur deux lieux différents, la période maximale demeure de 10 semaines. Le choix de l'un de ces stages peut être laissé à l'étudiant en fonction de son projet professionnel et en accord avec l'équipe pédagogique.

### **3. DUREE ET REPARTITION DES STAGES**

Les stages ont une durée de 60 semaines, soit 2 100 heures pour les trois ans :

Sur la base de 35 heures/semaine :

#### **Durée des stages pour la première année :**

15 semaines, soit : 5 semaines en S1 et 10 semaines en S2.

#### **Durée des stages pour la deuxième année :**

20 semaines, soit : 10 semaines en S3 et 10 semaines en S4.

#### **Durée des stages pour la troisième année :**

25 semaines, soit : 10 semaines en S5 et 15 semaines en S6.

### **4. L'ALTERNANCE (CF. [TABLEAU ALTERNANCE ET VALIDATIONS EN ANNEXE 1 ET 2](#))**

L'alternance de l'enseignement clinique en stage et de l'enseignement théorique en institut est un axe fondamental du projet pédagogique. Cette alternance est très encadrée par le référentiel de formation, cependant nous nous en servons comme d'un outil participant activement à la professionnalisation des étudiants.

L'organisation de l'alternance tient compte de la négociation inter-instituts pour optimiser l'utilisation des terrains de stage.

La Cellule de stage peut mettre à disposition jusqu'à 850 terrains de stage toutes orientations confondues. Chaque terrain de stage a été validé selon des critères qui ont fait consensus auprès des directeurs d'instituts de formation concernés.

### **5. LES ACTEURS**

Au cours des stages, chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et de professionnels de proximité au quotidien.

Tout au long de son parcours de formation clinique l'étudiant bénéficie d'un encadrement par un formateur de l'IFSI référent de stage.

#### **Le maître de stage :**

Il représente la fonction organisationnelle et institutionnelle du stage. Il s'agit le plus souvent du cadre de santé. Il exerce des fonctions de management et de responsabilité sur l'ensemble du stage.

Il est le garant de la qualité de l'encadrement. Il met en place les moyens nécessaires à ce dernier et veille à l'établissement d'un livret d'accueil spécifique ainsi qu'à la diffusion et à l'application de la charte d'encadrement. Il assure le suivi des relations avec l'institut de formation pour l'ensemble des étudiants placés sur le territoire dont il a la responsabilité, et règle les questions en cas de litige ou de conflit. Il accueille l'ensemble des étudiants affectés à sa zone d'exercice.

### **Le tuteur de stage :**

Il représente la fonction pédagogique du stage. Il assure un accompagnement des étudiants et évalue leur progression lors d'entretiens réguliers. Le tuteur peut accompagner plusieurs étudiants et les recevoir ensemble lors de leur accueil ou de séquences de travail. Il peut leur proposer des échanges autour des situations ou des questions rencontrées. Il facilite l'accès des étudiants aux divers moyens de formation proposés sur les lieux de stage, les met en relation avec des personnes ressources et favorise, en liaison avec le maître de stage, l'accès aux services collaborant avec le lieu de stage en vue de comprendre l'ensemble du processus de soin (exemple : stérilisation centrale, bloc opératoire, consultation, etc.).

Le tuteur a des relations régulières avec le formateur de l'institut de formation, référent du stage. Il propose des solutions en cas de difficultés ou de conflits.

Le tuteur évalue la progression des étudiants dans l'acquisition des compétences après avoir demandé l'avis des professionnels qui ont travaillé en proximité avec l'étudiant. Il formalise cette progression sur le portfolio lors des entretiens avec l'étudiant en cours et à la fin du stage. La désignation des tuteurs relève des missions de l'encadrement professionnel sur la base de critères de compétences, d'expérience et de formation. Le tuteur est placé sous la responsabilité d'un cadre professionnel.

### **Les professionnels de proximité :**

Ils représentent la fonction d'encadrement pédagogique au quotidien. Ils sont présents avec l'étudiant lors des séquences de travail de celui-ci, le guident de façon proximale, lui expliquent les actions, nomment les savoirs utilisés, rendent explicites leurs actes, etc.

Ils accompagnent l'étudiant dans sa réflexion et facilitent l'explicitation des situations et du vécu du stage, ils l'encouragent dans ses recherches et sa progression.

Plusieurs personnes peuvent assurer ce rôle sur un même lieu de travail en fonction de l'organisation des équipes.

Ils consultent le portfolio de l'étudiant afin de cibler les situations, activités ou soins devant lesquels l'étudiant pourra être placé.

Ils ont des contacts avec le tuteur afin de faire le point sur l'encadrement de l'étudiant de manière régulière.

### **Le formateur de l'IFSI référent de stage :**

Il a accès aux lieux de stage et peut venir accompagner un étudiant sur sa propre demande, celle de l'étudiant, ou celle du tuteur de stage.

Le formateur référent est en lien avec le maître de stage en ce qui concerne l'organisation générale des stages dans son unité ou sa structure. Il est également en liaison régulière avec le

tuteur de stage afin de suivre le parcours des étudiants et régler au fur et à mesure les questions pédagogiques qui peuvent se poser.

Lors des rencontres avec l'étudiant sur le lieu de stage, il conduit une activité pédagogique : analyse de pratiques, démarche de soins...

Le formateur référent de stage est en lien avec le cadre référent pédagogique de l'étudiant et le responsable de la cellule « gestion des stages ».

### **Le formateur de l'IFSI référent de suivi pédagogique :**

Il assure auprès de l'étudiant l'évaluation des compétences acquises en stage en identifiant les points forts et les lacunes, en l'aidant à s'auto-évaluer, en identifiant sa progression et en lui fixant des objectifs, notamment à l'aide du portfolio.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur de stage, le formateur de l'institut de formation et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission d'attribution des crédits de formation.

Chaque semestre, le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio.

## **6. LES OUTILS**

### **La charte d'encadrement :**

Elle est établie entre les établissements d'accueil et l'IFSI. Elle est portée à la connaissance des étudiants. Elle formalise les engagements des deux parties dans l'encadrement des étudiants.

### **Le livret d'accueil :**

La charte est complétée par un livret d'accueil spécifique à chaque lieu de stage, celui-ci comporte notamment :

- Les éléments d'information nécessaires à la compréhension du fonctionnement du lieu de stage (type de service ou d'unité, population soignée, pathologies traitées, etc.)
- Les situations les plus fréquentes devant lesquelles l'étudiant pourra se trouver
- Les activités de soins qui lui seront proposés
- Les éléments de compétences plus spécifiques qu'il pourra acquérir
- La liste des ressources offertes à l'étudiant dans le stage
- Les modalités d'encadrement : conditions de l'accueil individualisé de l'étudiant, établissement d'un tutorat nominatif, prévision d'entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d'évaluation
- Les règles d'organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

### **Le portfolio de l'étudiant :**

C'est un outil qui sert à mesurer la progression de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences, des activités et des actes infirmiers.

Il comporte plusieurs parties remplies lors de chaque stage :

- Des éléments sur le cursus de formation de l'étudiant, écrits par celui-ci avant son arrivée en stage ;
- Des éléments d'analyse de la pratique de l'étudiant à partir des activités réalisées en stage, rédigés par l'étudiant ;
- Des éléments d'acquisition des compétences au regard des critères cités, qui sont remplis par le tuteur, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien d'évaluation du stage. *Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants doivent progresser ;*
- Des éléments sur la réalisation des activités de soins, à remplir par l'étudiant en lien avec le tuteur pendant le stage ;
- 2 bilans obligatoires un intermédiaire et un final, sont réalisés par le tuteur, ils sont centrés sur la progression de l'étudiant lors de chacun des stages.

L'acquisition des éléments de chaque compétence et des activités de soins est progressive tout au long du parcours de formation clinique.

## **7. L'ACCOMPAGNEMENT AU TUTORAT**

Afin de permettre aux praticiens chargés de l'encadrement des étudiants en stage d'assumer leur mission, notre institut propose et organise depuis la mise en place de la réforme LMD des sessions de formation sur le tutorat des étudiants infirmiers.

Cette formation comprend 2 axes.

- La maîtrise des outils de formation (Référentiels de compétences, d'activités et de formation, Port Folio).
- Le développement d'une posture d'accompagnement.

Des séances d'information et d'échanges sont par ailleurs régulièrement organisées à l'intention de tous les professionnels qui sont partie prenante dans l'accueil et l'encadrement des étudiants en stage.

## **H. L'EVALUATION**

Le dispositif d'évaluation est piloté par l'équipe pédagogique permanente, il est construit à partir du référentiel de formation et des objectifs pédagogiques ou d'apprentissage communiqués aux formateurs, intervenants et formés.

L'évaluation concerne une grande part des activités de formation. Nous en retenons deux catégories.

- Les évaluations formatives favorisant plutôt la médiation, la régulation et le renforcement. Elles sont mises en œuvre lors des pratiques simulées, d'entraînements aux évaluations de fin de semestre, des accompagnements des travaux de recherche.
- Les évaluations sommatives lors des épreuves de validation d'UE. Cf. *Tableau alternance et validations en annexe 1 et 2.*

Les sujets des épreuves de validation sont soumis à un comité de lecture dirigé par le responsable de filière, afin d'en garantir la conformité au référentiel et la pertinence au regard des objectifs visés.

## **I. L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS DES FORMES**

Elle est mise en œuvre dans plusieurs domaines.

- Sur le plan de la formation clinique, le parcours de stage est construit pour chaque étudiant en début de formation afin de bénéficier a priori d'une formation équilibrée et diversifiée. En cours de formation, ce schéma peut être modifié selon les nécessités d'apprentissage propre à chacun des étudiants et leur projet professionnel dans la mesure des places de stage disponibles.
- Certaines séances de TPG sont consacrées au suivi pédagogique de l'étudiant par un formateur sous forme d'entretiens individualisés, en particulier dans le cadre de la préparation des stages et de l'évaluation des compétences acquises en stage.
- Sur le plan de la formation théorique, un accompagnement spécifique peut être proposé dès lors que l'organisation générale de la formation ne suffit pas à obtenir les résultats attendus.
- Sur le plan de l'organisation du temps de formation, toutes les dispositions prévues par les textes sont mises en œuvre pour faciliter l'accès à la certification : prolongation du temps de formation, interruption de scolarité, redoublement, mutation vers d'autres instituts, dispense de scolarité...

Les cursus de stage comme la dispensation de l'enseignement théorique sont conformes au référentiel de formation spécifique à la filière **Diplôme d'Etat d'Infirmier**.

Chaque étudiant est suivi et accompagné par un formateur référent.

La mise en stage des étudiants peut se faire, à compter du semestre 5, hors du département en fonction du projet de l'étudiant.

Certaines orientations de stage peuvent être choisies par les étudiants à partir d'une liste de stages dits « qualifiants », et agréés par l'IFPVPS. Ce choix respecte les obligations réglementaires tout en s'efforçant de favoriser un parcours choisi et motivé par l'étudiant. Les contraintes organisationnelles et d'intendance limitent toutefois l'individualisation de ces parcours.

Des conventions de stage sont signées par l'institut, les terrains d'accueil et les étudiants.

Une charte d'encadrement est élaborée pour définir les engagements des établissements et de l'institut en matière d'encadrement clinique. Cette charte précise clairement la nomination d'un tuteur pour chaque stagiaire.

## **J. L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

- 1ère année

**Date de début : 2 septembre 2024- Date de fin : 6 juillet 2025**

Durée de la formation : 1400 heures, dont 875 heures en centre et 525 heures en entreprise.

Amplitude horaire formation en centre : 8h – 18h du lundi au vendredi

Les horaires et l'amplitude des stages sont précisés dans la charte d'encadrement.

- **2ème année**

**Date de début : 2 septembre 2024 - Date de fin : 6 juillet 2025**

Durée de la formation : 1400 heures, dont 700 heures en centre et 700 heures en entreprise.

Amplitude horaire formation en centre : 8h – 18h du lundi au vendredi

Les horaires et l'amplitude des stages sont précisés dans la charte d'encadrement.

- **3ème année**

**Date de début : 2 septembre 2024 - Date de fin : 6 juillet 2025**

Durée de la formation : 1400 heures, dont 525 heures en centre et 875 heures en entreprise.

Amplitude horaire formation en centre : 8h – 18h du lundi au vendredi

Les horaires et l'amplitude des stages sont précisés dans la charte d'encadrement.

## **VI. LA CERTIFICATION**

### **A. LES ACTEURS**

#### **1. LA DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES**

Elle exerce la mission de certification des diplômes pour toutes les professions paramédicales. Par délégation du préfet de région, son directeur désigne et préside les jurys des diplômes d'État et est compétent pour délivrer les diplômes.

Le jury régional se réunit trois fois par an et se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Les dates du jury régional sont fixées entre les mois de février et mars, au mois de juillet et entre les mois de novembre et décembre.

#### **2. LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES CREDITS**

Les crédits de formation sont attribués par une commission d'attribution des crédits. Elle est mise en place dans les instituts de formation en soins infirmiers, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée des formateurs référents des étudiants infirmiers, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission d'attribution des crédits les résultats des étudiants afin que celle-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme.

## **B. LES MODALITES**

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

- 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;
- 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évaluée lors des stages ;
- Par la validation des actes, activités et techniques de soins évalués soit en stage, soit en institut de formation.

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. Cette organisation est présentée au conseil pédagogique en début d'année scolaire et les étudiants en sont informés.

La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens. La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous.

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat pour ces unités ne soit inférieure à 9 sur 20. Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au semestre 1 : 1.1. S1 et 1.3. S1 ; 2.1. S1 et 2.2. S1 ; 2.10. S1 et 2.11. S1.

Au semestre 2 : 1.1. S2 et 1.2. S2 ; 3.1. S2 et 3.2. S2

Au semestre 3 : 3.2. S3 et 3.3. S3 ; 4.2. S3 et 4.6. S3

Au semestre 4 : 3.4. S4 et 3.5. S4 ; 4.3. S4 et 4.5. S4

Au semestre 5 : 4.2. S5 et 4.7. S5

***Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.***

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. La deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule, en fonction de la date de rentrée, au plus tard en septembre ou en février de l'année considérée.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note est retenue.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à

se représenter à la session suivante. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Le passage de première en deuxième année s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation de 48 crédits sur 60 répartis sur les deux semestres de formation.

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et de 48 crédits sur 60 répartis sur les semestres 3 et 4.

Les étudiants admis en année supérieure sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale d'une année sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de leur année de formation.

Les étudiants en soins infirmiers qui n'ont pas acquis les 150 crédits correspondant aux cinq premiers semestres ne sont pas présentés au jury régional du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les notes du semestre 6 de ces étudiants leur sont communiquées après la proclamation des résultats du jury régional du diplôme d'Etat d'infirmier et après examen par la commission d'attribution des crédits.

Chaque étudiant a le droit de se présenter à quatre sessions des éléments constitutifs du semestre 6 (unités d'enseignement et stages) dans les trois années qui suivent la fin de scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé.

Les étudiants ayant validé les cinq premiers semestres de formation soit 150 crédits et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 6 sont autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat d'infirmier.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont présentées au conseil pédagogique.

Le jury régional se prononce au vu de l'ensemble du dossier de l'étudiant et d'une synthèse réalisée par l'équipe pédagogique.

Le dossier comporte :

1° La validation de l'ensemble des unités d'enseignement ;

2° La validation de l'acquisition de l'ensemble des compétences en situation.

***Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, soit les 180 crédits européens, sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'infirmier.***

***La liste des candidats reçus est établie en séance plénière du jury prévu à l'article 62.***

## **VII. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU DISPOSITIF**

### **A. LE SUIVI DU DISPOSITIF**

Outre les modalités de régulation évoquées au chapitre « MODALITES DE COLLABORATION ET DE REGULATION » l'IFPVPS met en œuvre un certain nombre de moyens de veille sur l'ingénierie pédagogique au travers :

- Des échanges inter-instituts au sein du CEFIEC ;
- De la participation aux journées professionnelles organisées par les associations professionnelles ;
- Des échanges avec les autres IFSI du GCS06 ;
- Des échanges avec les établissements de soins et les professionnels de terrain dans le cadre des missions de la cellule stages ;
- De la participation à différents groupes de travail ;
- Des lectures professionnelles et de la veille réglementaire.

### **B. L'EVALUATION DU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE PAR LES ETUDIANTS**

Afin d'évaluer la satisfaction de nos étudiants, à chaque fin de semestre les UE sont soumises à leur évaluation.

Les items proposés sont :

- L'organisation générale de l'unité d'enseignement (cours, travaux dirigés, ateliers...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- Les supports de cours (diaporamas, films, photocopies...) au regard des objectifs d'acquisition des connaissances ;
- L'intérêt pour les supports de cours ;
- Les apports de la plateforme de formation en ligne ;
- La clarté et la précision du contenu des enseignements ;
- La motivation à s'investir dans l'unité d'enseignement ;
- Le sentiment d'avoir progressé et acquis des connaissances ;
- Le niveau global de satisfaction.

Le bilan de cette évaluation permet d'envisager les réajustements nécessaires afin d'optimiser le dispositif et satisfaire au mieux les besoins exprimés par les étudiants.

### **C. L'EVALUATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES**

Les conditions de vie et d'études à l'institut sont déterminantes pour le bon déroulement de la formation, c'est pourquoi nous invitons au moins une fois par an les 4 délégués de chaque promotion à s'exprimer sur ce sujet dans le cadre du conseil de vie étudiante.

Ce conseil est réuni soit par le Directeur, soit à la demande des étudiants. C'est un organe consultatif qui permet d'évaluer la qualité de vie à l'institut, les conditions d'hébergement ainsi que l'adéquation des ressources matérielles et architecturales au regard des objectifs d'apprentissage. Chaque conseil fait l'objet d'un compte rendu entériné au conseil suivant.

## **D. L'ÉVALUATION DES INTERVENANTS**

Elle vise à s'assurer de la qualité des prestations dispensées aux étudiants au regard des objectifs d'apprentissage.

### **1. OBJECTIFS**

- S'assurer de la dispensation effective des enseignements prescrits par le référentiel de formation.
- Pour les responsables d'UE, mettre en œuvre et coordonner les enseignements dans les conditions pédagogiques les plus favorables.
- Enrichir l'évaluation globale du dispositif de formation

### **2. LES ITEMS ÉVALUÉS**

- Les contenus du cours au regard du cahier des charges.
- L'utilisation d'exemples et/ou de cas cliniques et/ou d'exercices d'application au cours des enseignements.
- Le degré d'interactivité auprès du groupe d'étudiants.
- La référence aux sources des savoirs exposés : définitions, théories, concepts, notions, réglementation...
- La proposition de bibliographie.
- La qualité des moyens et des conditions matérielles mis à disposition de l'intervenant.
- Le respect du cahier des charges : date, horaires, durée, contenus et objectifs des contenus de l'intervention.

## **E. L'EMPLOYABILITÉ**

Afin d'évaluer le taux d'insertion professionnelle, un questionnaire d'employabilité est adressé aux étudiants diplômés :

Les items abordés sont :

- L'occupation d'un poste correspondant au diplôme d'Etat d'infirmier, et si non, pour quelles raisons ;
- Le(s) secteur(s) d'activité de l'exercice actuel ;
- Le(s) domaine(s) d'activité de l'exercice actuel ;
- Le type de contrat de travail ;
- Le département de l'établissement employeur.

# ANNEXE 1



## ALTERNANCE IFPVPS 2024-2025

		DEBUT FORMATION LE 02/09/2024																			
		34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
SEPT. 2024		21/8	28/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	
1				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10						11	v	
2															1	2	3	4	5	6	v
3				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10								v
		RENTREE LE 06/01																			
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	
JANV 2025		30/12	6/1	13/1	20/1	27/1	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	
1	v		12	13	14	15	1	2	v	3	4	5	6	7	8	9	v	10			
2	v	7	8	9	10	P SESA							ACTION SESA			D SESA	v	1	2	3	
3	v						1	2	v	3	4	5									
		20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	
Mai 2025		12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8	1/9	8/9	15/9	
1																					
2		4	5	6	7	8	9	10	v												
3									v												
		FIN FORMATION 06/07/2025																			

	Période de cours
	Période de stage
v	Période de vacances

## ANNEXE 2

# CALENDRIER DES VALIDATIONS 24-25

## FILIERE IDE

### SESSION 1

- S1** semaine 4
- S2** semaine 17 (UE 3.1, 3.2 5.2  
en stage semaines 20 à 22)
- S3** semaine 5
- S4** semaine 26
- S5** semaine 45
- S6** semaine 11

### SESSION 2

- S1** semaine 23
- S2** semaine 29 (UE 3.1 3.2 5.2  
en stage semaines 25 à 27)
- S3** semaine 28
- S4** semaine 29
- S5** semaine 9

## ANNEXE 3

## LISTE DES STAGES- FILIERE IDE

Etablissement	Service	Ville
A.D.A.F.M.I - SERVICE DE SOINS	S.S.I.A.D.	BRIGNOLES CEDEX
A.D.A.P.E.I - FOYER ENSOLENE	FAM	TOULON
A.D.A.P.E.I - LES MYOSOTIS	EEAP	LA CRAU
A.D.A.P.E.I - M.A.S. LES ACACIAS	MAS	PIERREFEU DU VAR
A.D.A.P.E.I - M.A.S. LES TROIS CYPRES	M.A.S	CUERS
A.D.A.P.E.I - M.A.S. L'OLIVIER	MAS	PUGET SUR ARGENS
A.D.I.V.A GASSIN	DIALYSE	GASSIN
A.D.I.V.A LA SEYNE	DIALYSE	LA SEYNE SUR MER
A.D.I.V.A TOULON	DIALYSE	TOULON
A.R.I. HOPITAL DE JOUR LA CIOTAT	HDJ	LA CIOTAT
A.V.O.D.D.	A.V.O.D.D. BRIGNOLES -	BRIGNOLES
A.V.O.D.D.	A.V.O.D.D. FREJUS	FREJUS
A.V.O.D.D.	A.V.O.D.D. HIA STE ANNE	TOULON CEDEX 9
A.V.O.D.D.	CENTRE HAMBURGER	HYERES
AJO LES OISEAUX	S.S.R.	SANARY SUR MER
ANPAA - CSAPA	ADDICTOLOGIE	TOULON
ARTEAI I.M.E. LES MORIERES	FAM LE SIOU BLANC	SOLLIES TOUCAS
ARTEAI I.M.E. LES MORIERES	I.M.E.	SOLLIES TOUCAS
ASSOCIATION LES PITCHOUNS	MULTI ACCUEIL LES PTITS LOUPS	LA LONDE LES MAURES
ASSOCIATION M.A.M.I	JARDIN ALEXANDRE 1ER SR TOULON	TOULON
ASSOCIATION M.A.M.I	LA BEUCAIRE	TOULON
ASSOCIATION M.A.M.I	PONT DU LAS	TOULON
ASSOCIATION PRESENCE	CENTRE ORIANE FAM	BARJOLS
ASSOCIATION PRESENCE	LA PASSERELLE SAMSAH	BARJOLS
ASSOCIATION RIVAGE	MEDICO-SOCIAL	HYERES
ASSOCIATION SANTE - SOLIDARITE DU VAR	H.A.D. BRIGNOLES	BRIGNOLES
ASSOCIATION SANTE - SOLIDARITE DU VAR	H.A.D. LA GARDE	LA GARDE
ASSOCIATION SANTE - SOLIDARITE DU VAR	H.A.D. LA SEYNE	LA SEYNE SUR MER
ASSOCIATION SANTE - SOLIDARITE DU VAR	S.S.I.A.D. LA GARDE	LA GARDE cedex
ASSOCIATION SANTE - SOLIDARITE DU VAR	S.S.I.A.D. LA SEYNE	LA SEYNE SUR MER
ATELIERS - FOYERS DE VALBONNE	FOYER	CABASSE
AVEFETH : FOYER MME RENE COTY	FAM	GIENS
AVEFETH : M.A.S. ET FOYER SAINT JEAN	M.A.S	GONFARON
C.C.A.S. DE CUERS	CRECHE LES MOUSSAILLONS	CUERS
C.C.A.S. DRAGUIGNAN	EHPAD PIERRE DE LA FEE	DRAGUIGNAN
C.C.A.S. DU LUC EN PROVENCE	M.A.C "LES ENFANTS DE PIOULE"	LE LUC
C.C.A.S. HYERES	CRECHE JONATHAN LE GOELAND	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE LA PETITE SIRENE	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE LE PETIT PRINCE	HYERES
C.C.A.S. HYERES	CRECHE NEMO	HYERES
C.C.A.S. HYERES	HALTE GARDERIE LES PETITS DAUPHINS	HYERES
C.C.A.S. HYERES	HALTE GARDERIE TOM POUCE	HYERES
C.C.A.S. LA GARDE	LE MAS DES SENES	LA GARDE

C.C.A.S. ST RAPHAEL	CRECHE A PETITS PAS	ST RAPHAEL
C.C.A.S. ST RAPHAEL	CRECHE COPAIN COPINE	ST RAPHAEL
C.C.A.S. ST RAPHAEL	CRECHE LES COLIBRIS	ST RAPHAEL
C.C.A.S. ST RAPHAEL	CRECHE LES PANDAS	ST RAPHAEL
C.C.A.S. ST RAPHAEL	PREVENTION SANTE	ST RAPHAEL
C.C.A.S. TOULON	EHPAD LE SAPHIR	TOULON
C.C.A.S. TOULON	S.S.I.A.D. LE PORPHYRE	TOULON
C.C.A.S. TOULON	S.S.I.A.D. DU PORT MARCHAND	TOULON
C.C.A.S. TOULON	S.S.I.A.D. LA RESSENCE	TOULON
C.E.R.S.	SSR	ST RAPHAEL
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - COURT SEJOUR RIONDET	HYERES
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - LES AMANDIERS	HYERES
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - LES LAURIERS ROSES	HYERES
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - LES MIMOSAS	HYERES
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - U.H.R	HYERES
C.H. HYERES	CENTRE DE GERONTOLOGIE - VIDAL	HYERES
C.H. HYERES	CENTRE GERONTO - PARCOURS GERONTO/LES MIMOSAS	HYERES
C.H. HYERES	GHT / MJT URGENCES- COURT SEJOUR RIONDET	HYERES
C.H. HYERES	M.-J. TREFFOT - CONSULT. EXTERNES	HYERES
C.H. HYERES	M.-J. TREFFOT - PARCOURS GERONTO/ COURT SEJOUR GERIATRIQUE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - BLOC OPERATOIRE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - CHIRURGIE PLURIDISCIPLINAIRE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - COURT SEJOUR GERIATRIQUE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - HOPITAL DE JOUR	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - HYGIENE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - MATERNITE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - MED. PLURIDISCIPLINAIRE EST	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - MED. PLURIDISCIPLINAIRE OUEST	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - MEDECINE SEJOUR COURT	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - PEDIATRIE	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - PHARMACIE / STERILISATION	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - S.M.U.R.	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - U.H.C.D	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - URGENCES	HYERES
C.H. HYERES	MARIE-JOSE TREFFOT - USC	HYERES
C.H. HYERES	MJT PARCOURS PATIENT /USC/PNEUMO	HYERES
C.H. SAINT TROPEZ	GHT / URGENCES	GASSIN
C.H. SAINT TROPEZ	MATERNITE	GASSIN
C.H. SAINT TROPEZ	MEDECINE	GASSIN
C.H. SAINT TROPEZ	URGENCES	GASSIN
C.H. SAINT TROPEZ	USLD	GASSIN
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	BLOC OPERATOIRE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	CARDIOLOGIE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	CATTP ADOS	FREJUS CEDEX

C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	CHIRURGIE AMBULATOIRE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	CHIRURGIE ORTHOPEDIE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	CHIRURGIE VISCERALE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	CONSULTATIONS EXTERNES	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	CRECHE LA MAISON DES DOUDOUS	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	DEPOT DE SANG STAGE TRANSVERSAL	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	EHPAD LA CHENAIE	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	GASTRO ENTEROLOGIE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	GHT / CATTP ADOS - G10 PSY ADULTE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	GHT / G 10 PSY ADULTE- PSY EXTRA HOSPITALIERE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	GHT / SSR	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	HC / ADOLESCENTS/AROBASE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	HDJ MEDECINE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	HDJ PEDOPSY COGOLIN	COGOLIN
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	HYGIENE STAGE TRANSVERSAL	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	IMAGERIE MEDICALE/MEDECINE NUCLEAIRE STAGE TRANSVERSAL	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	LABO/BIOLOGIE STAGE TRANSVERSAL	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	MATERNITE / GYNECO	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	MDR SAINT JACQUES	PUGET SUR ARGENS
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	MEDECINE GERIATRIQUE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	MEDECINE POLYVALENTE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	NEONATOLOGIE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	ONCOLOGIE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PEDIATRIE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PEDOPSY - HDJ TRANS	TRANS EN PROVENCE
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PEDOPSYCHIATRIE HDJ BONNET	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PNEUMOLOGIE	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PSYCHIATRIE G10	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PSYCHIATRIE G11	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PSYCHIATRIE HDJ FREJUS G11 VILLA RENATA	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	PSYCHIATRIE HDJ G10 COGOLIN	COGOLIN
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	REANIMATION + SC	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	S.S.R GERIATRIQUE ST RAPHAEL	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	STERILISATION STAGE TRANSVERSAL	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	U.S.I.C	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	U.S.L.D LES MURIERS	ST RAPHAEL
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	URGENCES + USCD	FREJUS CEDEX
C.H.I DE FREJUS ST RAPHAEL	URGENCES PEDIATRIQUES	FREJUS CEDEX
C.H.I.T.S	G. CLEMENCEAU - PARCOURS GERONTO/SSR B	LA GARDE
C.H.I.T.S	G. CLEMENCEAU - REEDUCATION SSR	LA GARDE
C.H.I.T.S	G. CLEMENCEAU - S.S.R.B.	LA GARDE
C.H.I.T.S	G. CLEMENCEAU - S.S.R.D	LA GARDE
C.H.I.T.S	G. CLEMENCEAU - SLD 1 / EHPAD	LA GARDE
C.H.I.T.S	G. CLEMENCEAU - SLD 2 / EHPAD	LA GARDE
C.H.I.T.S	G. CLEMENCEAU - U.R.C.C	LA GARDE

C.H.I.T.S	G. SAND - CAMSP I02	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CATTP ENFANTS I02	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CATTP VILLA GOUNOD	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CMP I02/CATTP ADO	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - CONSULTATIONS EXTERNES	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - EHPAD PIVOINES	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - EVEIL DE COMA	LA SEYNE
C.H.I.T.S	G. SAND - G04 HDJ	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - G04 UNITE D'HOSPITALISATION	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - G05 CMP	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - G05 HOSPITALISATION	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - HDJ ADOLESCENTS	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - HDJ LES ORANGERS	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - HDJ MED F	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - MEDECINE A ET B	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - MEDECINE C ET D	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - MEDECINE F - C.E.F	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - S.A.U.	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	G. SAND - UNITE DE SOINS PALLIATIFS	LA SEYNE
C.H.I.T.S	G. SAND - USLD MAGNOLIAS	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	GHT / G. SAND - EVEIL COMA	LA SEYNE SUR MER
C.H.I.T.S	GHT / STE MUSSE CARDIO HDS - CLEMENCEAU SSR D	TOULON
C.H.I.T.S	GHT / STE MUSSE CEOA - PSY G02HL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - BLOC OPERATOIRE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - C.A.T.T.P. I01 ENFANTS	LA GARDE
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CAP 48	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CARDIO / VASCULAIRE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CARDIO HDS	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CEOA I01	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CHIRURGIE VISCERALE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CHIRURGIE ENFANTS	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CHIRURGIE THORACIQUE VASCULAIRE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - CMP I01 / CATTP ADO	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - COORD HOSPITALIERE - G B	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - DIETETIQUE/CESNES- G B	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - ENDOCRINOLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G01 CMP	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G01 HL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G02 HL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G03 CMP	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - G03 HL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - GESTION / RISQUES- G A	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - GYNECOLOGIE CHIR	TOULON

C.H.I.T.S	STE MUSSE - HDS GASTRO CHIRURGICAL	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - HEMODIALYSE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - HOPITAL DE JOUR MAMMISI	LA GARDE
C.H.I.T.S	STE MUSSE - HYGIENE-G A	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - IMAGERIE MEDICALE- G B	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - LABO/GENETIQUE- G A	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - MATERNITE OBSTETRIQUE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - MEDECINE GERIATRIQUE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - MEDECINE NUCLEAIRE - GA	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - NEONATOLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - NEPHROLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - NEUROLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - ONCO-HEMATOLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - ORL STOMATOLOGIE OPHTALMOLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - ORTHOPEDIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - P.T.C.E.S.	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - PARCOURS GERONTO/MED.GERIATRIQUE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - PARCOURS NUIT	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - PARCOURS PATIENT URG/ORTHO	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - PEDIATRIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - PHARMACIE/SERVICE SOCIAL-G A	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - PNEUMOLOGIE / INFECTIOLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - REANIMATION POLYVALENTE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - REEDUCATION - G B	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - SALLE DE SURVEILLANCE POST- INTERVENTIO	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - SAMU	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - SANTE AU TRAVAIL- GB	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - SERVICE ACCUEIL DES URGENCES	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - STERILISATION - G B	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - U C A 2	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - U.C.A	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - U.I.H.S.C	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - UNITE MEDECINE AMBULATOIRE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - UROLOGIE	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - USC	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - USIC	TOULON
C.H.I.T.S	STE MUSSE - USPEN (UNITE DE SOINS PENITENTIAIRES)	LA FARLEDE
C.Y.P - RESIDENCE COLONEL PICOT	EHPAD	LA VALETTE
CABINET INFIRMIER LIBERAL	M. HOSPITAL PATRICK	OLLILOUES
CABINET INFIRMIER LIBERAL	M. MEYNIEL MICHAEL	TOULON
CABINET INFIRMIER LIBERAL	M.MME LOIRE / GUTMANN	LE REVEST LES EAUX
CABINET INFIRMIER LIBERAL	M.NAVARIN JÉRÔME	LE PRADET
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME BALARD CHRISTINE	CAVALAIRE SUR MER

CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME BERNARD NADINE	BANDOL
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME BOEGLY LAURENCE	VIDAUBAN
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME CHEVALIER JENNIFER	COGOLIN
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME CUVELIER CLARISSE	LA SEYNE SUR MER
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME ESTEBAN GUYLAINE	VIDAUBAN
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME EVRARD ALEXANDRA	CHATEAU ARNOUX ST AUBAN
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME FERU SANDRINE	FREJUS
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME MATHIEU	AGAY
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME MELLY ZANOTTI RACHEL	GONFARON
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME MONCELET	FAYENCE
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME OLLIVIER CHRISTINE	LE CASTELLET
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME PAGE ELISABETH	COGOLIN
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MME YAGUES CHRISTINE	DRAGUIGNAN
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES COLONNA ET BINOIS	LA VALETTE DU VAR
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES CULINATI ET DEMOL	CORRENS
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES JOLY MARION/ ROUVIER HENDRIK	DRAGUIGNAN
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES LE BAIL / CLAVERIE	LE PRADET
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES MEISSEL ET DE DOBBELEER	AUPS
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES MORMON ET NOEL	RAMATUELLE
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES PERIOLAT / MASSICOT/ DA FONSECA	PLAN DE LA TOUR
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES PERES-PELLISSIER-HOCQUELLE	ST AYGULF
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES PLATON / PRATS	HYERES
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES RHO MELANIE ET GALLO DOROTHEE	TOULON
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MMES VALENTINI / LAMBERT	TOULON
CABINET INFIRMIER LIBERAL	MRS. BOUCHET/ LAFFETAS/ PIERINI	TOULON
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR	CRECHE LE CLOS DES LUTINS	TOULON
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR	CRECHE LES PETIZOURSONS	TOULON
CENTRE DE CONVALESCENCE SAINTE MARIE DES ANGES	SSR	HYERES
CENTRE DE GERIATRIE BEAUJOUR	GERIATRIE	HYERES
CENTRE DE GERONTOLOGIE SAINT-FRANCOIS	S.S.R.	NANS LES PINS
CENTRE DE SOINS "LES COLLINES DU REVEST"	PSYCHIATRIE GENERALE	LE REVEST LES EAUX
CENTRE DE SOINS "LES COLLINES DU REVEST"	SSR - HDJ	LE REVEST LES EAUX
CENTRE D'HEMODIALYSE	SERENA	DRAGUIGNAN
CENTRE DIETETIQUE SAINT JEAN	SSR	CARQUEIRANNE
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	BLOC OPERATOIRE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	C.S.A.P.A	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	CARDIOLOGIE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	CHIRURGIE 1 ORTHO/GYNECO	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	CHIRURGIE 2 VISCERALE/ORL	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	CHIRURGIE AMBULATOIRE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	CONSULTATIONS EXTERNES	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	GASTRO-ENTEROLOGIE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	GHT / G 13 PSY SOUS CONTRAINTE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	GHT / PSYCHIATRIE EXTRA HOSPITALIERE	DRAGUIGNAN

CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	GHT / URGENCES - ORTHOPEDIE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	HDJ PSYCHIATRIE G12 G13	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	HYGIENE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	LONG SEJOUR	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	MAISON DE RETRAITE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	MATERNITE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	MEDECINE POLYVALENTE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	ONCOLOGIE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	PEDIATRIE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	PNEUMOLOGIE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	PSYCHIATRIE CMP	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	PSYCHIATRIE G12 2EME ETAGE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	PSYCHIATRIE G13 1ER ETAGE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	REANIMATION	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	S.S.I.A.D.	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	SOINS PALLIATIFS	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	STERILISATION	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	SURVEILLANCE INTENSIVE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	UNITE DE GERIATRIE AIGÜE	DRAGUIGNAN
CENTRE HOSPITALIER DRACENIE	URGENCES	DRAGUIGNAN
CLINIQUE DE SANTE MENTALE DU GOLFE	PSYCHIATRIE	COGOLIN
CLINIQUE DU BESSILLON	H.D.J.	DRAGUIGNAN
CLINIQUE DU BESSILLON	H.D.J.	DRAGUIGNAN
CLINIQUE DU BESSILLON	SECTEUR E.V.C.	DRAGUIGNAN
CLINIQUE DU BESSILLON	SSR	DRAGUIGNAN
CLINIQUE DU CAP D'OR	BLOC OPERATOIRE	LA SEYNE SUR MER
CLINIQUE DU CAP D'OR	CHIRURGIE 1 DIGESTIF UROLOGIE	LA SEYNE SUR MER
CLINIQUE DU CAP D'OR	CHIRURGIE 2 ORTHO TRAUMATO VASC.	LA SEYNE SUR MER
CLINIQUE DU CAP D'OR	HAD	LA SEYNE SUR MER
CLINIQUE DU CAP D'OR	HDJ ONCOLOGIE	LA SEYNE SUR MER
CLINIQUE DU CAP D'OR	MEDECINE	LA SEYNE SUR MER
CLINIQUE DU CAP D'OR	ONCOLOGIE HC	LA SEYNE SUR MER
CLINIQUE DU CAP D'OR	SOINS INTENSIFS	LA SEYNE SUR MER
CLINIQUE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ	BLOC OPERATOIRE	GASSIN
CLINIQUE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ	CHIR 1 VISCERAL	GASSIN
CLINIQUE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ	CHIR 2 ORTHOPEDIE	GASSIN
CLINIQUE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ	STERILISATION	GASSIN
CLINIQUE LA BASTIDE DE CALLIAN	PSYCHIATRIE ADULTE	CALLIAN
CLINIQUE LA CIOTAT	BLOC OPERATOIRE	LA CIOTAT
CLINIQUE LA CIOTAT	CHIRURGIE	LA CIOTAT
CLINIQUE LA CIOTAT	DIALYSE	LA CIOTAT
CLINIQUE LES ESPERELS	MEDECINE SSR CARDIO / PNEUMO	FIGANIERES
CLINIQUE LES ESPERELS	SUITES CHIRURGICALES ORTHOPEDIE	FIGANIERES
CLINIQUE LES LAURIERS	BLOC OPERATOIRE - STE FREJUS	FREJUS
CLINIQUE LES LAURIERS	CHIRURGIE AMBULATOIRE	FREJUS

CLINIQUE LES LAURIERS	CHIRURGIE GENERALE	FREJUS
CLINIQUE LES OLIVIERS	SSR	CALLAS
CLINIQUE LES TROIS SOLLIES	PSYCHIATRIE	SOLLIES TOUCAS
CLINIQUE MALARTIC	BLOC OPERATOIRE	OLLIIOULES
CLINIQUE MALARTIC	MEDECINE	OLLIIOULES
CLINIQUE MALARTIC	ORTHOPEDIE/NEUROCHIR	OLLIIOULES
CLINIQUE MALARTIC	SOINS EXTERNES	OLLIIOULES
CLINIQUE MALARTIC	U.C.A 1ER ETAGE	OLLIIOULES
CLINIQUE MALARTIC	URGENCES	OLLIIOULES
CLINIQUE MALARTIC	VISCERAL/UROLOGIE/USC	OLLIIOULES
CLINIQUE NOTRE-DAME	BLOC OPERATOIRE	DRAGUIGNAN
CLINIQUE NOTRE-DAME	CHIRURGIE AMBULATOIRE	DRAGUIGNAN
CLINIQUE NOTRE-DAME	CHIRURGIE ORTHO	DRAGUIGNAN
CLINIQUE NOTRE-DAME	CHIRURGIE VISCERALE	DRAGUIGNAN
CLINIQUE NOTRE-DAME	H.A.D	DRAGUIGNAN
CLINIQUE NOTRE-DAME	MEDECINE	DRAGUIGNAN
CLINIQUE NOTRE-DAME	MEDECINE GERIATRIQUE	DRAGUIGNAN
CLINIQUE NOTRE-DAME	STERILISATION	DRAGUIGNAN
CLINIQUE SAINT MARTIN	HOPITAL DE JOUR	OLLIIOULES
CLINIQUE SAINT MARTIN	PSYCHIATRIE ADULTE	OLLIIOULES
CLINIQUE SAINTE THERESE	S.S.R. - 1ER ETAGE	LE BEAUSSET
CLINIQUE SAINTE THERESE	S.S.R. - 2EME ETAGE	LE BEAUSSET
COLLEGE ALPHONSE DAUDET	INFIRMERIE	LA VALETTE DU VAR
COLLEGE ALPHONSE KARR	INFIRMERIE	ST RAPHAEL
COLLEGE ANDRE CABASSE	INFIRMERIE	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
COLLEGE ANDRE LEOTARD	INFIRMERIE	FREJUS
COLLEGE ANDRE MALRAUX	INFIRMERIE	LA FARLEDE
COLLEGE BERTIE ALBRECHT	INFIRMERIE	STE MAXIME
COLLEGE DE VIDAUBAN	INFIRMERIE	VIDAUBAN
COLLEGE DES PINS D'ALEP	INFIRMERIE	TOULON
COLLEGE DJANGO REINHART	INFIRMERIE	TOULON
COLLEGE EMILE THOMAS	INFIRMERIE	DRAGUIGNAN
COLLEGE F. ET J. CURIE	INFIRMERIE	CARQUEIRANNE
COLLEGE FERRIE	INFIRMERIE	DRAGUIGNAN
COLLEGE FRANCOIS DE LEUSSE	INFIRMERIE	LA LONDE LES MAURES
COLLEGE FREDERIC MISTRAL	INFIRMERIE	BORMES LES MIMOSAS
COLLEGE FREDERIC MONTENARD	INFIRMERIE	BESSE SUR ISSOLE
COLLEGE GABRIELLE COLETTE	INFIRMERIE	PUGET SUR ARGENS
COLLEGE GENEVOIX	INFIRMERIE	TOULON
COLLEGE GERARD PHILPE	INFIRMERIE	COGOLIN
COLLEGE GUSTAVE ROUX	INFIRMERIE	HYERES
COLLEGE GUY DE MAUPASSANT	INFIRMERIE	GAREOULT
COLLEGE HENRI BOSCO	INFIRMERIE	LA VALETTE
COLLEGE HENRI MATISSE	INFIRMERIE	ST MAXIMIN
COLLEGE HENRI NANS	INFIRMERIE	AUPS
COLLEGE HENRI WALLON	INFIRMERIE	LA SEYNE SUR MER

COLLEGE JACQUES PREVERT	INFIRMERIE	LES ARCS
COLLEGE JEAN CAVAILLES	INFIRMERIE	FIGANIERES
COLLEGE JEAN GIONO	INFIRMERIE	LE BEAUSSET
COLLEGE JEAN MOULIN	INFIRMERIE	BRIGNOLES
COLLEGE JEAN ROSTAND	INFIRMERIE	DRAGUIGNAN
COLLEGE JOSEPH D'ARBAUD	INFIRMERIE	BARJOLS
COLLEGE JULES FERRY	INFIRMERIE	HYERES
COLLEGE LA FERRAGE	INFIRMERIE	CUERS
COLLEGE LA GUICHARDE	INFIRMERIE	SANARY SUR MER
COLLEGE LA MARQUISANNE	INFIRMERIE	TOULON
COLLEGE LA PEYROUAS	INFIRMERIE	LE MUY
COLLEGE LE FENOUILLET	INFIRMERIE	LA CRAU
COLLEGE LEI GARRUS	INFIRMERIE	ST MAXIMIN
COLLEGE LEONARD DE VINCI	INFIRMERIE	MONTAURoux
COLLEGE LES CHENES	INFIRMERIE	FREJUS
COLLEGE LES EUCALYPTUS	INFIRMERIE	OLLIOULES
COLLEGE MARCEL RIVIERE	INFIRMERIE	HYERES
COLLEGE MARIE CURIE	INFIRMERIE	LA SEYNE SUR MER
COLLEGE MARIE MAURON	INFIRMERIE	FAYENCE
COLLEGE MAURICE RAVEL	INFIRMERIE	TOULON
COLLEGE PAUL CEZANNE	INFIRMERIE	BRIGNOLES
COLLEGE PAUL ELUARD	INFIRMERIE	LA SEYNE SUR MER
COLLEGE PEIRESC	INFIRMERIE	TOULON
COLLEGE PIERRE GASSENDI	INFIRMERIE	ROCBARON
COLLEGE PIERRE PUGET	INFIRMERIE	TOULON
COLLEGE RAIMU	INFIRMERIE	BANDOL
COLLEGE REYNIER	INFIRMERIE	SIX FOURS LES PLAGES
COLLEGE VALLEE DU GAPEAU	INFIRMERIE	SOLLIES PONT
COLLEGE VICTOR HUGO	INFIRMERIE	GASSIN
COLLEGE VILLENEUVE	INFIRMERIE	FREJUS
COLLEGE VOLTAIRE	INFIRMERIE	TOULON
COLLEGE DE LORGUES	INFIRMERIE	LORGUES
COURS PRIVE MAINTENON	HYERES	HYERES
CRECHE FAMILIALE	CRECHE	BANDOL
CRECHE FRIMOUSSE	CRECHE	PIERREFEU
CRECHE HALTE GARDERIE LOU PANTAI	CRECHE	EVENOS
CRECHE HALTE-GARDERIE L'ILE AUX ENFANTS	CRECHE	ST AYGULF
CRECHE LEI MOUSSIS	CRECHE	NEOULES
CRECHE LES PITCHOUNETS	LES PITCHOUNETS LE LUC	LE LUC
CRECHE LES P'TITS BOUCHONS	CRECHE	LA CRAU
CRECHE LES TITOUNETS	CRECHE	TOULON
CRECHE N'DO	CRECHE N'DO	LA FARLEDE
CRECHE O' COMME 3 POMMES	CRECHE	FREJUS
CRECHE PARENTALE LES P'TITS LOUPS	CRECHE	TRANS EN PROVENCE
CRECHE TARTINE ET NUTELLA	CRECHE	FREJUS
CROIX ROUGE FRANCAISE - FOYER DE VIE	FOYER	FREJUS

DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DE LUTTE ANTI TUBERCULEUX	TOULON
DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DE P.M.I. DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DE P.M.I. ILES D'OR	LA VALETTE
DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DE P.M.I. LA SEYNE ST MANDRIER	LA SEYNE SUR MER
DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DE P.M.I. PROVENCE-VERTE	BRIGNOLES
DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DE P.M.I. SIX-FOURS	SIX FOURS LES PLAGES
DIRECTION DE L'ENFANCE	CENTRE DE P.M.I. TOULON	TOULON
DIRECTION DE L'ENFANCE	C.D.E / ENFANTS	LE PRADET
DIRECTION DE L'ENFANCE	C.D.E / POUPONNIERE	LE PRADET
EHPAD LES AGAPANTHES	EHPAD	LA CROIX VALMER
EHPAD LES CLEMATITES	EHPAD	VIDAUBAN
EPA ROQUEBRUNOIS	CRECHE LEI PICHOUN 1	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
EPA ROQUEBRUNOIS	CRECHE LEI PICHOUN 2	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
EPA ROQUEBRUNOIS	CRECHE LEI PICHOUN 3	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
EPA ROQUEBRUNOIS	CRECHE LEI PICHOUN 4	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG	E.F.S.	TOULON
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	BLOC / SSPI	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	CARDIOLOGIE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	CONSULTATIONS EXTERNES	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	ENDOSCOPIE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	FEDERATION MEDICALE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	FEDERATION CHIRURGICALE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	GHT / REANIMATION - NEUROCHIRURGIE	
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	GHT / URGENCES - ORTHOPEDIE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	HOPITAL MEDICAL DE JOUR	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	LABO+RADIO+PHARMACIE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	NEURO-CHIRURGIE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	NEUROLOGIE / PNEUMOLOGIE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	ONCOLOGIE / HMS	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	ORTHOPEDIQUE / FACE ET COU / HCS	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	PSYCHIATRIE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	REA BRULES	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	REANIMATION POLYVALENTE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	S. TRANSFUSION SANGUINE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	UCA	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	UNITE DE SURVEILLANCE CONTINUE	TOULON CEDEX 9
H.I.A SAINTE ANNE - BCRM DE TOULON	URGENCES	TOULON CEDEX 9
HAD ST ANTOINE	HAD	ST RAPHAEL
HELIO-MARIN	JAUBERT 1	HYERES
HELIO-MARIN	JAUBERT 2	HYERES
HELIO-MARIN	JAUBERT 3	HYERES
HELIO-MARIN	PARC 2	HYERES

HENRI GUERIN	C.A.P. BRIGNOLES	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	C.A.P. HYERES	HYERES
HENRI GUERIN	C.M.P. RIONDET	HYERES
HENRI GUERIN	C.M.P. CATTI FORSYTHIAS	LA GARDE
HENRI GUERIN	C.M.P. CUERS	CUERS
HENRI GUERIN	C.M.P. ST LOUIS	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	CMP BRIGNOLES PSYCHOMOTRICITE	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	CMP COSTEBELLE	HYERES
HENRI GUERIN	CMP ENFANTS	SOLLIES PONT
HENRI GUERIN	CMP/CATTI ST MAXIMIN	ST MAXIMIN
HENRI GUERIN	CSAPA BRIGNOLES	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	CSAPA HYERES (SAT)	HYERES
HENRI GUERIN	GHT / GERONTOPSYCHIATRIE	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	GHT / PSY COM. REHABILITATION	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	HDJ CAMINO	HYERES
HENRI GUERIN	HENRI EY HDJ	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	HJ / C.A.T.T.P. LES AGAPANTHES	HYERES
HENRI GUERIN	HJ + CMP ST MAXIMIN	ST MAXIMIN
HENRI GUERIN	HJ ADO LE PHOENIX	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	HJ LES ALIZES	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	HOPITAL DE JOUR MONTSEIREIN	LA GARDE
HENRI GUERIN	HOPITAL DE JOUR REGAIN	LA GARDE
HENRI GUERIN	LA LEZARDIERE HDJ C.A.T.T.P.	HYERES
HENRI GUERIN	LE CHENE HDJ	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	LES LUTINS HDJ	PIERREFEU
HENRI GUERIN	L'ESCALE TP ADULTES	BRIGNOLES
HENRI GUERIN	L'OASIS HDJ	ST MAXIMIN
HENRI GUERIN	L'ODYSSEE	PIERREFEU
HENRI GUERIN	PRE FAM	PIERREFEU
HENRI GUERIN	T.E.D	PIERREFEU
HENRI GUERIN	T.P. PSY COM./REHABILITATION	PIERREFEU
HENRI GUERIN	TEMPS PLEIN GERONTO-PSY 1	PIERREFEU
HENRI GUERIN	UHTPA LA VILLA NOVA	LA GARDE
HENRI GUERIN	UNITE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION	PIERREFEU DU VAR
HENRI GUERIN	UPL PALMIERS 1	PIERREFEU
HENRI GUERIN	USIP LES PALMIERS 2	PIERREFEU
HOPITAL JEAN MARCEL	BLOC-STERILISATION	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	CHIRURGIE A VISCERAL	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	CHIRURGIE AMBULATOIRE	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	CHIRURGIE B ORTHOPEDIE	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	CONSULTATIONS EXTERNES	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	GHT / LA SOURCE SSR	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	GHT / URGENCES - MEDECINE C	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	LA SOURCE EHPAD	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	LA SOURCE SSR	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	LA SOURCE USLD	BRIGNOLES

HOPITAL JEAN MARCEL	MATERNITE-GYNECOLOGIE	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	MEDECINE B POLYVALENTE	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	MEDECINE C GENERALE	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	UNITE DE SURVEILLANCE CONTINUE	BRIGNOLES
HOPITAL JEAN MARCEL	URGENCES	BRIGNOLES
HOPITAL LA CIOTAT	CHIRURGIE GENERALE	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	H.A.D	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	MATERNITE	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	MDR LE RAYON DE SOLEIL	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	MEDECINE A	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	MEDECINE B	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	REANIMATION	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	STERILISATION BLOC OPERATOIRE	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	URGENCES	LA CIOTAT
HOPITAL LA CIOTAT	URGENCES	LA CIOTAT
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	CENTRE PIERRE GAUDIN EHPAD	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	CENTRE PIERRE GAUDIN SSR	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	CENTRE PIERRE GAUDIN USLD	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	GHT / HLD CENTRE PIERRE GAUDIN - SSR	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	LES MARRONNIERS	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	LES MURIERS SECTEURS A ET B	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	LES OLIVIERS	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	S.S.I.A.D. LE LUC	LE LUC
HOPITAL LOCAL DEPARTEMENTAL	SERVICE PRECOUMIN EHPAD	LE LUC
H.P.T.H SAINT JEAN	AMBULATOIRE	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	BLOC DE LA MAIN	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	BLOC ENDOSCOPIE	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	BLOC GENERAL	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	CHIR 2 NORD URO/GYNECO/SPEC	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	CHIR 4 : VISC. THORACO. BARIATRIQUE	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	GYNECO-OBSTETRIQUE	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	MEDECINE	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	ONCOLOGIE	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	STERILISATION	TOULON
H.P.T.H SAINT JEAN	U.S.C.	TOULON
H.P.T.H SAINT ROCH	CHIRURGIE	TOULON
H.P.T.H SAINT ROCH	BLOC OPERATOIRE	TOULON
H.P.T.H STE MARGUERITE	B.O. GENERAL	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	BLOC AMBU	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	BLOC ENDO	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	CHIR ENDOSCOPIE/AMBU	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	CHIRURGIE AMBULATOIRE	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	CHIRURGIE GENERALE	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	CONSULTATIONS MEDICALES	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	DIALYSE	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	MEDECINE	HYERES

H.P.T.H STE MARGUERITE	ONCOLOGIE AMBULATOIRE	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	ORTHOPEDIE	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	SSPI / B.O. AMBU	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	SSPI BLOC GENERAL	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	U.S.C	HYERES
H.P.T.H STE MARGUERITE	UROLOGIE	HYERES
HOTEL DE VILLE	CRECHE LOU PITCHOUNET	LORGUES
HOTEL DE VILLE	M.A.C LE JARDIN DES PITCHOUNS	LE PRADET
HOTEL DE VILLE - SERVICE PETITE ENFANCE	CRECHE PORTE D'ITALIE	TOULON
HOTEL DE VILLE - SERVICE PETITE ENFANCE	HALTE GARDERIE FONT PRE	TOULON
HOTEL DE VILLE - SERVICE PETITE ENFANCE	HALTE GARDERIE L'ENVOL	TOULON
I.G.E.S.A	CRECHE CASTIGNEAU	TOULON
I.G.E.S.A	CRECHE LES FAONS FARONS	TOULON
I.G.E.S.A	MULTI ACCUEIL RIBAMBELLE	TOULON
I.M.E. BELL'ESTELLO	I.M.E	LE PRADET
I.M.E. JARDIN D'ASCLEPIOS	I.M.E	FREJUS
I.M.E. PRESENCE	I.M.E	LA SEYNE SUR MER
I.M.E. SAINT BARNABE	I.M.E. SANTE MENTALE	SILLANS LA CASCADE
INSTITUT MEDICALISE MAR VIVO	E.H.P.A.D.	LA SEYNE SUR MER
INSTITUT MEDICALISE MAR VIVO	S.S.R	LA SEYNE SUR MER
INSTITUTION BARTHELON	ADO	TOULON
JEAN LACHENAUD	EHPAD	FREJUS
JEAN LACHENAUD	SSR	FREJUS
KOALAKIDS MICRO CRECHE	L'ATELIER DES KIDS	DRAGUIGNAN
KOALAKIDS MICRO CRECHE	L'ATELIER DES KIDS 2	ST RAPHAEL
KORIAN LA LOUISIANE	EHPAD	HYERES
KORIAN LA PROVENCALE	E.H.P.A.D.	LA ROQUEBRUSSA NNE
KORIAN LE VAL DU FENOUILLET	SANTE MENTALE	LA CRAU
KORIAN LES PINS BLEUS	EHPAD	ST MANDRIER SUR MER
KORIAN RESIDENCE DU CAP SICIÉ -	- EHPAD	LA SEYNE SUR MER
KORIAN RIVES D'ESTEREL	EHPAD	FREJUS
KORIAN RIVES D'ESTEREL	EHPAD	FREJUS
KORIAN SAINT FRANCOIS DU LAS	EHPAD	TOULON
LA CHENEVIÈRE	CARDIOLOGIE	ST RAPHAEL
LA MAISON BLEUE	CRECHE LES VIOLETTES	TOULON CEDEX 9
LA MAISON DES ENFANTS	CRECHE	STE MAXIME
LEON BERARD	FELIX BERARD 1 BRULES	HYERES
LEON BERARD	FELIX BERARD 2 ORTHOPEDIE	HYERES
LEON BERARD	FELIX BERARD 3 SSR	HYERES
LEON BERARD	FELIX BERARD 3 SSR	HYERES
LEON BERARD	MONTCLAIR 1 NEURO	HYERES
LEON BERARD	MONTCLAIR 2 VASC	HYERES
LEON BERARD	MONTCLAIR 3 CARDIO	HYERES
LEON BERARD	MONTCLAIR 4 CARDIO	HYERES
LES HELIADES	SSR	FREJUS

LYCEE BEAUSSIER	INFIRMERIE	LA SEYNE SUR MER
LYCEE BONAPARTE	INFIRMERIE	TOULON
LYCEE CAMUS	INFIRMERIE	FREJUS
LYCEE CISSON	INFIRMERIE	TOULON
LYCEE DE COSTEBELLE	INFIRMERIE	HYERES
LYCEE DE LORGUES	INFIRMERIE	LORGUES
LYCEE DU COUDON	INFIRMERIE	LA GARDE
LYCEE DU GOLF HOTEL	INFIRMERIE	HYERES
LYCEE DUMONT D'URVILLE	INFIRMERIE	TOULON
LYCEE JANETTI	INFIRMERIE	ST MAXIMIN LA STE BAUME
LYCEE JEAN AICARD	INFIRMERIE	HYERES
LYCEE JEAN MOULIN	INFIRMERIE	DRAGUIGNAN
LYCEE LA COUDOUILLIERE	INFIRMERIE	SIX FOURS LES PLAGES
LYCEE LANGEVIN	INFIRMERIE	LA SEYNE SUR MER
LYCEE LEON BLUM	INFIRMERIE	DRAGUIGNAN
LYCEE P. GALLIENI	INFIRMERIE	FREJUS
LYCEE PROFESSIONNEL PARC ST JEAN	INFIRMERIE	TOULON
LYCEE RAYNOUARD	INFIRMERIE	BRIGNOLES
LYCEE SAINT EXUPERY	INFIRMERIE	ST RAPHAEL
LYCEE VAL D'ARGENS	INFIRMERIE	LE MUY
M.A.S. POMPONIANA	MAISON D'ACCUEIL SPECIALISE	HYERES
M.E.C.S LA VALBOURDINE	MAISON D'ENFANTS	TOULON
MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS	M.A.C LEI PITCHOUNET	BORMES LES MIMOSAS
MAIRIE DE GRIMAUD	HALTE GARDERIE LOU PANTAI	GRIMAUD
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER	CRECHE ELSA TRIOLET	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER	CRECHE IRENE JOLIOT CURIE	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER	CRECHE JOSETTE VINCENT	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER	M.A.C LE PETIT MONDE	LA SEYNE SUR MER
MAIRIE DE SAINT TROPEZ / POLE ENFANCE	M.A.C MUNICIPAL ST TROPEZ	ST TROPEZ
MAIRIE DE SOLLIES PONT	M.A.C LES PETITS PAS TA PONTS	SOLLIES PONT
MAISON DE FAMILLE	EHPAD LA BASTIDE GUIRANS	SOLLIES TOUCAS
MAISON DE SANTE	MMES CHENE AUDREY / KUENTZ ISABELLE	TOURVES
MAISON MUNICIPALE DE LA PETITE ENFANCE	CRECHE	CARQUEIRANNE
MGEN PIERRE CHEVALIER	REED. FONCTIONNELLE NEUROLOGIE	HYERES
MGEN PIERRE CHEVALIER	REED. FONCTIONNELLE ORTHOPEDIE	HYERES
MGEN PIERRE CHEVALIER	SUITE AFFECTIONS ONCOLOGIQUES	HYERES
MGEN ST CYR	E.H.P.A.D.	ST CYR SUR MER
MULTI ACCUEIL LA MUSARDIERE	CRECHE	PIERREFEU
MULTI ACCUEIL LES BAMBINOUX	CRECHE	SANARY SUR MER
MULTI ACCUEIL LES COMPTINES	CRECHE	LA SEYNE SUR MER
MULTI ACCUEIL LES LUCIOLES	MULTI-ACCUEIL	ST MANDRIER SUR MER
MULTI ACCUEIL LES OLIVIERIERS	CRECHE	LA VALETTE
MULTI ACCUEIL LES PETITS LOUPS	CRECHE	CUERS

MULTI ACCUEIL L'ESCALE ENFANTINE	CRECHE	LA CRAU
MULTI ACCUEIL PETIT MATIN	CRECHE	SIX FOURS LES PLAGES
MULTI ACCUEIL SUCRE D'ORGE	CRECHE	SIX FOURS LES PLAGES
MULTI ACCUEIL UN PETIT COIN DE PARADIS	CRECHE	SANARY SUR MER
MUTUALITE FRANCAISE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR SSAM	MULTI ACCUEIL L'ILE BLEUE	SOLLIES TOUCAS
MUTUELLE DE FRANCE DU VAR - S.S.I.A.D	S.S.I.A.D.	OLLIOULES CEDEX
OLBIA	EEAP ARC EN CIEL	HYERES
OLBIA	LA BASTIDE	HYERES
OLBIA	LA PERGOLA	HYERES
OLBIA	LE JARDIN D'ENFANTS HDJ	HYERES
OLBIA	LE PATIO	HYERES
OLBIA	POLYHANDICAPES MEDICO-SOCIAL	HYERES
POLE PETITE ENFANCE BANDOL	HALTE GARDERIE LES CARDALINES	BANDOL
POLYCLINIQUE LES FLEURS	BLOC CORO./ELECTROPHYSIOLOGIE	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	BLOC OPERATOIRE	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	CARDIOLOGIE BIS	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	CENTRE DE NEPHROLOGIE	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	CHIRURGIE ORTHO	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	CHIRURGIE VASCULAIRE	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	CHIRURGIE VISCERALE + UROLOGIE	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	MEDECINE INTERNE	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	REANIMATION	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	RYTHMOLOGIE	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	SERVICE AMBULATOIRE	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	U.S.C	OLLIOULES
POLYCLINIQUE LES FLEURS	USIC + CARDIO TIEDE	OLLIOULES
POMPONIANA	ADULTES 3EME / 4EME	HYERES
POMPONIANA	ENFANTS 1ER ETAGE	HYERES
POMPONIANA	ENFANTS 1ER ETAGE	HYERES
POMPONIANA	HOPITAL DE JOUR ADULTES	HYERES
POMPONIANA	HOPITAL DE JOUR ENFANTS	HYERES
POMPONIANA	HOPITAL DE SEMAINE ADULTES 2EME	HYERES
POMPONIANA	REEDUCATION ADULTE LEJEUNE	HYERES
POMPONIANA	REEDUCATION ADULTE MOUROT	HYERES
POUPONNIERE LES LAURIERS ROSES	POUPONNIERE	BANDOL
PROMO-SOINS	E.M.P.S	TOULON
PROMO-SOINS	ESPACE SANTE MIRABEAU	TOULON
RENEE SABRAN	BLOC OPERATOIRE / SSPI	HYERES
RENEE SABRAN	CADGENE 2 + REHABILITATION RESPIRAT	HYERES
RENEE SABRAN	CADGENE 3 HDJ	HYERES
RENEE SABRAN	CHIR ORTHO RHONE 2	HYERES
RENEE SABRAN	CHIR ORTHO RHONE 3	HYERES
RENEE SABRAN	CRCMUCO CADGENE 1	HYERES
RENEE SABRAN	KERMES 1	HYERES
RENEE SABRAN	KERMES 1 HOPITAL DE JOUR	HYERES

RENEE SABRAN	KERMES 2	HYERES
RENEE SABRAN	KERMES 3	HYERES
RENEE SABRAN	LES FREESIA 2	HYERES
RENEE SABRAN	MULTI-ACCUEIL JEANNE SABRAN HYERES	HYERES
RENEE SABRAN	PARCOURS PATIENT CHIR LS : FREESIA 2	HYERES
RENEE SABRAN	PARCOURS PATIENT CHIR LS : KERMES 3	HYERES
RENEE SABRAN	PARCOURS PATIENT MED LS : CADGENE 2	HYERES
RENEE SABRAN	PARCOURS PATIENT MED LS : CADGENE 3	HYERES
RENEE SABRAN	SSR LES FREESIA 1	HYERES
RESIDENCE ASSOCIATION LES TEMPLIERS	EHPAD	MONTFORT SUR ARGENS
RESIDENCE AIGUE MARINE	EHPAD	BANDOL
RESIDENCE ANDRE BLANC	EHPAD	PIERREFEU DU VAR
RESIDENCE BASTIDE BONNETIERES	EHPAD	TOULON
RESIDENCE BELLESTEL	EHPAD	LES ADRETS DE L ESTEREL
RESIDENCE BOUEN SEREN	EHPAD	BARGEMON
RESIDENCE BOUEN SEREN	S.S.I.A.D.	BARGEMON
RESIDENCE CANTO-MAI	EHPAD	OLLIOULES
RESIDENCE DOMAINE DE LA SOURCE	EHPAD	ROQUEFORT LA BEDOULE
RESIDENCE FELIX PEY	EHPAD	SOLLIES PONT
RESIDENCE HENRI DUNANT	EHPAD	PUGET SUR ARGENS
RESIDENCE HERMES	EHPAD	ST RAPHAEL
RESIDENCE HOME ARMENIEN	EHPAD	ST RAPHAEL
RESIDENCE JEANNE MARGUERITE	EHPAD	TOULON
RESIDENCE LA MAISON DES MICOCOULIERS	EHPAD	ROQUEBRUNE SUR ARGENS
RESIDENCE LA MAISON DU LAC	EHPAD	BESSE SUR ISSOLE
RESIDENCE LA MARJOLAINE	EHPAD	TOURVES
RESIDENCE LA MARQUISANNE	EHPAD 1	TOULON
RESIDENCE LA MARQUISANNE	EHPAD 2	TOULON
RESIDENCE LA MINORQUE	EHPAD	TOULON
RESIDENCE LA PROMENADE DE JADE	EHPAD	STE MAXIME
RESIDENCE LA ROSE DE NOËL	EHPAD	SIX FOURS LES PLAGES
RESIDENCE LA ROSE DES VENTS	EHPAD	TOULON
RESIDENCE LA SOURCE	EHPAD	SALERNES
RESIDENCE L'AUBIER DE CYBELE	EHPAD	FREJUS
RESIDENCE LE BOIS JOLI	EHPAD	CAVALAIRE SUR MER
RESIDENCE LE COSOR	EHPAD	TOULON
RESIDENCE LE MONT D'AZUR	CENTRE DE LONG SEJOUR MEDICALISE	NANS LES PINS
RESIDENCE LE PRADON	EHPAD	CALLIAN
RESIDENCE LE PRE DE LA ROQUE	EHPAD	FIGANIERES
RESIDENCE LE RIOU BLANC	EHPAD	SEILLANS
RESIDENCE LE ROSAIRE	EHPAD	SANARY SUR MER
RESIDENCE LE VALLON DES ABEILLES	EHPAD	SEILLONS SOURCE DARGENS
RESIDENCE LE VERGER	EHPAD	SANARY SUR MER

RESIDENCE L'ENTRAIDE SALESIENNE	EHPAD	LES ARCS
RESIDENCE LES ACACIAS	EHPAD	LA CRAU
RESIDENCE LES ALIZES	EHPAD	ST CYR SUR MER
RESIDENCE LES AMANDIERS DE LA RESSENCE	EHPAD	TOULON
RESIDENCE LES CHARMETTES	EHPAD	SIX FOURS LES PLAGES
RESIDENCE LES CLOS DE PLANESTEL	EHPAD	BAGNOLS EN FORET
RESIDENCE LES EAUX VIVES	EHPAD	FREJUS
RESIDENCE LES JARDINS DE PROVENCE	EHPAD	SIX FOURS LES PLAGES
RESIDENCE LES JARDINS DE SAINTE BAUME	EHPAD	NANS LES PINS
RESIDENCE LES JARDINS DE THALASSA	EHPAD	LA VALETTE DU VAR
RESIDENCE LES JARDINS DE VALESCURE	EHPAD	ST RAPHAEL
RESIDENCE LES JARDINS DU REVEST	EHPAD	LE REVEST LES EAUX
RESIDENCE LES JONQUIERS	EHPAD	ST PAUL EN FORET
RESIDENCE LES MIGRANIERES	EHPAD	GRIMAUD
RESIDENCE LES OLIVIERES	EHPAD	LA VALETTE
RESIDENCE LES OLIVIERES	SECTEUR ALZHEIMER	LA VALETTE
RESIDENCE LES OPALINES	EHPAD	STE MAXIME
RESIDENCE LES OPALINES	EHPAD	STE MAXIME
RESIDENCE LES OPALINES	EHPAD	LE PRADET
RESIDENCE LES PLATANES	EHPAD	ST TROPEZ
RESIDENCE LES PLEIADES	EHPAD	TOULON
RESIDENCE LES TAMARIS	EHPAD	LA VALETTE
RESIDENCE L'HERMITAGE	EHPAD	ST RAPHAEL
RESIDENCE LOU JAS	EHPAD	OLLIOULES
RESIDENCE LOUIS PASTEUR	EHPAD	CARCES
RESIDENCE LOUIS PASTEUR	S.S.I.A.D	CARCES
RESIDENCE L'OUSTAOU DE ZAOU	EHPAD	AUPS
RESIDENCE MANON DES SOURCES	EHPAD	LE BEAUSSET
RESIDENCE MARIE MAGDELEINE	EHPAD	ST MAXIMIN LA STE BAUME
RESIDENCE MILLE SOLEILS	EHPAD	LE MUY
RESIDENCE NOTRE DAME DE LA PAIX	EHPAD	TOULON
RESIDENCE NOTRE DAME DES ANGES	EHPAD	LORGUES
RESIDENCE O. ET G. BRAQUEHAIS	EHPAD	BORMES LES MIMOSAS
RESIDENCE PALMERA	EHPAD	SANARY SUR MER
RESIDENCE PEIRIN	EHPAD	COGOLIN
RESIDENCE PIN ET SOLEIL	EHPAD	PIGNANS
RESIDENCE PIN ET SOLEIL	JARDIN	PIGNANS
RESIDENCE PIN ET SOLEIL	S.S.I.A.D. DE PIGNANS	PIGNANS
RESIDENCE PLENITUDE	EHPAD	GAREOULT
RESIDENCE RENAISSANCE MAYOL	E.H.P.A.D	TOULON
RESIDENCE RESIDALYA LE GRAND JARDIN	EHPAD	LE LAVANDOU
RESIDENCE SA L'HORIZON : L'ATRIUM	EHPAD	LA SEYNE SUR MER
RESIDENCE SAINT FRANCOIS	EHPAD	LORGUES
RESIDENCE SAINT FRANCOIS	S.S.I.A.D	LORGUES

RESIDENCE SAINT HONORAT	EHPAD	LA SEYNE SUR MER
RESIDENCE SAINT JACQUES	LES CAPUCINES	CUERS
RESIDENCE SAINT JACQUES	LES GENETS	CUERS
RESIDENCE SAINT JACQUES	S.S.I.A.D.	CUERS
RESIDENCE SAINT MAUR	EHPAD	TOULON
RESIDENCE SAINTE CATHERINE LABOURE	EHPAD	TOULON
RESIDENCE TONUS VITAMINE	EHPAD	DRAGUIGNAN
RESIDENCE XAVIER-MARIN EHPAD	EHPAD	COTIGNAC
S.S.I.A.D D.G SANTE	S.S.I.A.D	HYERES
S.S.I.A.D 83	SSIAD	LE LAVANDOU
S.S.I.A.D 83	SSIAD	COGOLIN
S.S.I.A.D. AGE ET VIE	S.S.I.A.D	TOULON
S.S.I.A.D. DE LA VALLEE DU GAPEAU	S.S.I.A.D	SOLLIES PONT
S.S.I.A.D. DU PAYS DE FAYENCE	SSIAD OSMOSE	FAYENCE
S.S.I.A.D. FLAYOSC BIEN ETRE	S.S.I.A.D.	FLAYOSC
S.S.I.A.D. HYERES	LE DOMICILE PLUS FACILE	HYERES
S.S.I.A.D. KORIAN SITELE	S.S.I.A.D	SANARY SUR MER
S.S.I.A.D. SENDRA	CANTON DE FAYENCE	MONTAOUX
S.S.I.A.D. SENDRA	DRAGUIGNAN	DRAGUIGNAN
SAINT MICHEL	BLOC GENERAL + ENDOSCOPIE	TOULON
SAINT MICHEL	BLOC OPHTHALMO + ESTHETIQUE	TOULON
SAINT MICHEL	STERILISATION	TOULON
SAINT MICHEL	PÔLE AMBULATOIRE	TOULON
SAINT MICHEL	PÔLE CHIRURGIE (1)	TOULON
SAINT MICHEL	PÔLE CHIRURGIE (2)	TOULON
SAINT MICHEL	PÔLE CHIRURGIE / U.S.C	TOULON
SAN SALVADOUR	BLACHE SSR	HYERES
SAN SALVADOUR	BOUVIER	HYERES
SAN SALVADOUR	BROCA 1	HYERES
SAN SALVADOUR	BROCA 2	HYERES
SAN SALVADOUR	BROCA 3	HYERES
SAN SALVADOUR	GRANCHER	HYERES
SAN SALVADOUR	HOPITAL DE JOUR ADULTE	HYERES
SAN SALVADOUR	HOPITAL DE JOUR PEDIATRIQUE	HYERES
SAN SALVADOUR	HUSSON	HYERES
SAN SALVADOUR	LANNELONGUE	HYERES
SAN SALVADOUR	MULTI ACCUEIL	HYERES
SAN SALVADOUR	PARROT	HYERES
SAN SALVADOUR	QUENTIN	HYERES
SANTE ASSISTANCE SERVICES	SSIAD	ST RAPHAEL
SDISS	SSSM SUR LES COMMUNES DU VAR	DRAGUIGNAN
UGE CAM ETABLISSEMENTS DU VAR	FAM LES CHATAIGNERS	COLLOBRIERES
UGE CAM ETABLISSEMENTS DU VAR	I.M.E JEAN ITARD	COLLOBRIERES
UGE CAM ETABLISSEMENTS DU VAR	M.A.S LA SOURCE	PIGNANS
UGE CAM ETABLISSEMENTS DU VAR	M.A.S. LES COLLINES	COLLOBRIERES
UNIVERSITE DU SUD DE TOULON ET DU VAR	SUMPPS	TOULON CEDEX 9

VILLA EYRAS	EHPAD	HYERES
VILLE DE DRAGUIGNAN	M.A.C L'EAU DES COLLINES	DRAGUIGNAN
VILLE DE DRAGUIGNAN	M.A.C LES BELUGUES	DRAGUIGNAN
VILLE DE DRAGUIGNAN	M.A.C LES SOULEIES	DRAGUIGNAN
VILLE DE DRAGUIGNAN	M.A.C LES VIGNERONS	DRAGUIGNAN
VILLE DE DRAGUIGNAN	M.A.C PLANETE DU PETIT PRINCE	DRAGUIGNAN
VILLE DE LA GARDE	CRECHE ANNE FRANK	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	CRECHE FAMILIALE LES LUTINS	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	MULTI ACCUEIL LEI DROLLES	LA GARDE
VILLE DE LA GARDE	MULTI ACCUEIL LES ELFES	LA GARDE
VILLE DU MUY	CRECHE LES MINOTS	LE MUY

CENTRE HOSPITALIER	MATERNITE	MANOSQUE
C.H.U DE NICE	L'ARCHET / HEMATO	NICE
C.H.U DE NICE	L'ARCHET / GYNECOLOGIE	NICE
C.H.U DE NICE	NEONATOLOGIE	NICE CEDEX 1
C.H.U DE NICE	ONCOLOGIE PEDIATRIQUE	NICE CEDEX 1
C.H.U DE NICE	PASTEUR 2 / URGENCES	NICE CEDEX 1
CLINIQUE SAINT GEORGE	BLOC OPERATOIRE	NICE
CLINIQUE SAINT GEORGE	U.S.C CHIRURGICALE	NICE
CENTRE HOSPITALIER	CHIRURGIE B	GRASSE
CENTRE HOSPITALIER	EHPAD	GRASSE
CENTRE HOSPITALIER	H.A.D	GRASSE
CENTRE HOSPITALIER	REANIMATION	GRASSE
CENTRE HOSPITALIER	URGENCES	GRASSE
HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU-LENVAL	PEDIATRIE	NICE
HOPITAUX PEDIATRIQUES NICE CHU-LENVAL	URGENCES PEDIATRIQUES	NICE
POLYCLINIQUE SANTA MARIA	OBSTETRIQUE	NICE
C.H.U DE NICE	L'ARCHET /ONCO PEDIATRIQUE	NICE CEDEX 3
CLINIQUE MEDICALE PLEIN CIEL	MED. POLYVALENTE ONCOLOGIE	MOUGINS
CENTRE HOSPITALIER DE CANNES	CARDIOLOGIE SOINS INTENSIFS	CANNES CEDEX
CENTRE HOSPITALIER DE CANNES	MATERNITE/OBSTETRIQUE	CANNES CEDEX
CENTRE HOSPITALIER DE CANNES	NEONATOLOGIE	CANNES CEDEX
C.A.L.M.E.	CENTRE DE CURE	CABRIS
HOPITAL ST MAUR	FAM	ST ETIENNE DE TINEE
HOPITAL PRIVE CLAIRVAL	3ÈME NEUROLOGIE A	MARSEILLE 9EME
H.I.A LAVERAN	REANIMATION	MARSEILLE 13EME
MATERNITE CATHOLIQUE L'ETOILE	NEONATOLOGIE	AIX EN PROVENCE
CLINIQUE AXIUM	REANIMATION / SOINS CONTINUS	AIX EN PROVENCE
POLYCLINIQUE DU PARC RAMBOT	REANIMATION	AIX EN PROVENCE
KORIAN LES TROIS TOURS	ORL	LA DESTROUSSE
KORIAN LES TROIS TOURS	PNEUMOLOGIE	LA DESTROUSSE
LA MAISON	CENTRE DE SOINS PALLIATIFS	GARDANNE
LA MAISON	VILLA IZOÏ	GARDANNE
HOPITAL SAINT JOSEPH	REANIMATION POLYVALENTE	MARSEILLE CEDEX 08

HOPITAL EUROPEEN	MEDECINE AMBULATOIRE	MARSEILLE CEDEX 03
HOPITAL EUROPEEN	URGENCES	MARSEILLE CEDEX 03
HOPITAL DE LA CONCEPTION / APHM	NEONATOLOGIE / SOINS INTENSIFS	MARSEILLE CEDEX 5
HOPITAL DE LA CONCEPTION / APHM	NEONATOLOGIE : MEDECINE	MARSEILLE CEDEX 5
HOPITAL DE LA CONCEPTION / APHM	REA/BRULES	MARSEILLE CEDEX 5
HOPITAUX DE LA TIMONE / APHM	CHIRURGIE PEDIATRIQUE	MARSEILLE
HOPITAUX DE LA TIMONE / APHM	ONCO-HEMATO PEDIATRIQUE	MARSEILLE
HOPITAUX DE LA TIMONE / APHM	REANIMATION CARDIAQUE	MARSEILLE
HOPITAUX DE LA TIMONE / APHM	URGENCES ADULTES	MARSEILLE
HOPITAUX DE LA TIMONE / APHM	URGENCES ADULTES	MARSEILLE
HOPITAUX DE LA TIMONE / APHM	URGENCES PEDIATRIQUES	MARSEILLE
CENTRE HOSPITALIER VALVERT	CENTRE D'ACCUEIL DE CRISE	MARSEILLE CEDEX 11
CENTRE HOSPITALIER D'AIX EN PROVENCE	REANIMATION	AIX EN PROVENCE
CENTRE HOSPITALIER DE SALON	MATERNITE	SALON DE PROVENCE
CENTRE CARDIO THORACIQUE	CHIRURGIE CARDIAQUE	MONACO